

Merkur

de letzebuenger

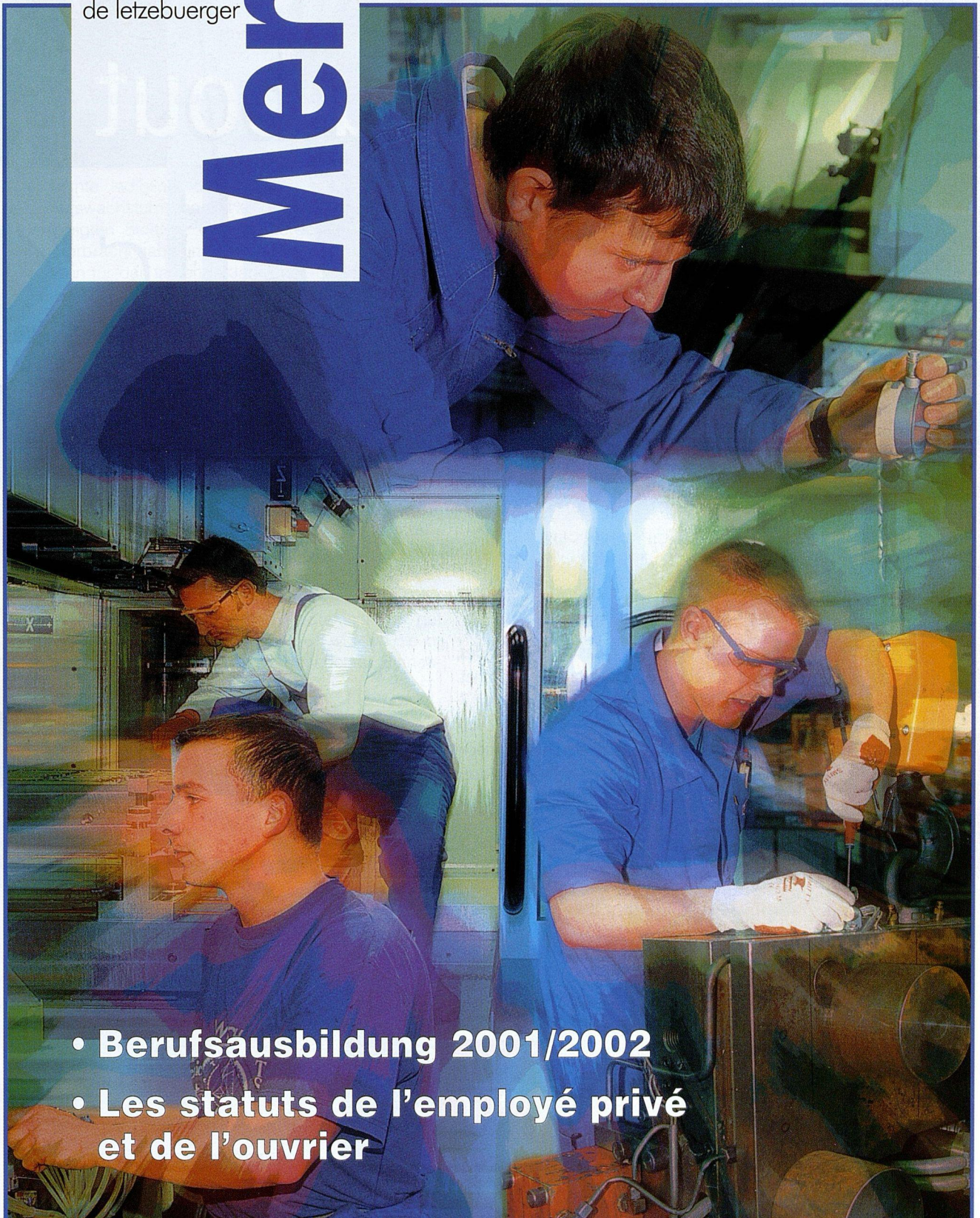
Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE




DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

5 • 2001



- **Berufsausbildung 2001/2002**
- **Les statuts de l'employé privé et de l'ouvrier**



La bourse

au bout d'un click



Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

S-net, le monde de la bourse est à vous.

Vérifiez par vous-même. www.bcee.lu



online banking



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Zur Lage der Nation

Am Ende seiner Rede zur Lage der Nation erklärte Premierminister Jean-Claude Juncker 2001 zum Jahr der gesellschaftspolitischen Reformen. Entsprechend groß war die Bedeutung, die der Premierminister diesen Themen in seiner Erklärung beimaß. Wirtschaftspolitische Themen wurden nur am Rande behandelt. Sicher ein Hinweis dafür, dass die Luxemburger Wirtschaft sich im großen und ganzen einer guten Gesundheit erfreut.

Der Premierminister ging nur kurz auf die Wirtschaftsdaten des vergangenen Jahres ein. Er erwähnte lediglich, dass Europa mit einem Wirtschaftswachstum von 3,4%, gegenüber 5% in den Vereinigten Staaten, eine aussergewöhnliche Leistung erbracht habe und ging dann gleich zu den Prognosen für das laufende Jahr über, die allesamt ein weitaus niedrigeres Wachstum vorhersagen. So rechnen die Wirtschaftsanalysten mit einem Wachstum von nur noch 1,6% in den Vereinigten Staaten und 2,8% in Europa. Juncker zeigte sich vor allem durch das Erlahmen der deutschen Wirtschaft besorgt.

Wie so oft schon, belegt Luxemburg in den Statistiken einen besonderen Platz. Mit einem Wirtschaftswachstum von beeindruckenden 8,5% im vergangenen Jahr und voraussichtlichen 5% in diesem Jahr, hat Luxemburg eigentlich allen Grund zur Zufriedenheit, besonders da, laut Juncker, Anfang dieses Jahres - trotz massiver Steuererleichterungen - eine Verlangsamung der Inflation zu beobachten sei. Dem Wirtschaftsstandort Luxemburg geht es also gut und nach dem Rekordjahr 2000 sind die Staatskassen gut gefüllt. Um ganze 28,3 Milliarden LUF wurden die im ordentlichen Staatshaushalt vorgesehenen Einnahmen übertroffen.

Dass die Regierung sich nun Gedanken darüber machen will, wie die Früchte des Wachstums möglichst gerecht verteilt werden sollen, ist angesichts der rekordverdächtigen Wirtschaftsergebnisse, nachzuvollziehen. Trotzdem hätte man sich vom Regierungs-

chef gewünscht, er wäre länger auf die Herausforderungen eingegangen, vor denen die europäische und Luxemburger Wirtschaft stehen, statt nur kurz die dunklen Wolken zu erwähnen, die sich am internationalen Konjunkturhimmel abzeichnen.

Juncker hat mit Recht unterstrichen, dass Luxemburgs einzig wahrer Rohstoff die "matière grise" seiner Einwohner ist. Die Regierung möchte folgerichtig in die Wahrung und Entwicklung dieser Rohstoffquelle investieren. Der Regierungschef nannte vier Maßnahmen, um dieses Ziel zu erreichen. Erstens möchte er den Kindern ab der Primärschule eine fundamentale Wissensgrundlage vermitteln, auf der sich später etwas aufbauen läßt. Er hat in diesem Zusammenhang einige Reformen im Grundschulwesen angekündigt.

An zweiter Stelle nannte Juncker den Wunsch, die Ausbildung an die Entwicklung des Arbeitsmarktes und der Gesellschaft anzupassen. Auch hier seien wesentliche Reformen und Anpassungen in Vorbereitung. An dritter Stelle nannte Juncker die Notwendigkeit der lebenslangen Weiterbildung und an vierter und letzter Stelle ging er auf die Bedeutung der Informatik und der modernen Telekommunikationstechnologien ein. Auch in diesem Punkt kündigte der Premierminister mehr oder weniger weitreichende Reformen und Verbesserungen an. Allerdings drängt sich die Frage auf, ob nicht allzu spät reagiert wurde. Der angekündigte Bau sechs neuer Lyzeen, die Vielzahl versprochener Hilfen für öffentliche und private Schulen, die Schaffung einer „Luxembourg School of Finance“ sowie die Planung verschiedener Fakultäten in Luxemburg erweckt den Eindruck, dass hier einiges versäumt wurde.

Mit dem Bau eines modernen Bildungszentrums ist die Handelskammer dabei, ihren Beitrag zur Unterstützung und Förderung der Aus- und Weiterbildung zu leisten. Sie wünscht der Regierung bei der Umsetzung ihrer teils ehrgeizigen Ziele viel Erfolg, denn die Luxemburger Wirtschaft braucht heute mehr denn je motivierte und gut ausgebildete Menschen.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 25.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
10	Commerce extérieur
16	Bourse d'entreprises
18	Formation
20	Chiffres économiques
28	Ventes spéciales
30	Nouveaux médias
32	Innovation
37	Chronique juridique
41	Législation
41	PME
45	EIC
51	Euro
53	Fédération
54	Info entreprises
61	PME

Berufsausbildung 2001/2002

(Lehrlingsausbildung)

Was ist Berufsausbildung?

Unter Berufsausbildung (Lehre) versteht man die Erlernung eines bestimmten Berufes. Diese Lehre umfaßt eine 3 bzw. 2 oder einjährige praktische Ausbildung in Industrie-, Handels-, Dienstleistungs- und Gaststättenbetrieben, begleitet von theoretischen Kursen in den technischen Sekundarschulen (Lycées techniques). Sie schließt mit einem **Befähigungsnachweis ab (CATP - Certificat d'aptitude technique et professionnelle)**.

Daneben wird im Handel und im Gaststättengewerbe eine Lehre angeboten, die sich als Ziel setzt, lernschwierige Jugendliche einerseits in zwei Etappen zu einer beruflichen Qualifikation zu führen, oder andererseits ihnen den Eintritt ins Berufsleben zu erleichtern. In dieser Lehre von 2 Jahren wird den Kandidaten eine Basisausbildung vermittelt welche mit einem **Einführungszeugnis abschließt (CITP - Certificat d'initiation technique et professionnelle)**. Dieses Zeugnis ermöglicht ihnen entweder in einer zweiten Etappe in das normale erste oder zweite Lehrjahr einzusteigen oder ins Berufsleben einzutreten (diesbezüglich nimmt der Klassenrat eine bindende Entscheidung).

Die Lehre erfolgt nach Abschluß eines Lehrvertrags zwischen dem Ausbildungsbetrieb und dem



Lehrling. Der Lehrvertrag läuft bei bestandener Lehrabschlussprüfung (theoretischer und praktischer Teil), also bei erfolgreich abgeschlossener Lehre automatisch aus.

Welches sind die schulischen Bildungsvoraussetzungen, die ein Jugendlicher erfüllen muß, um eine Lehre anzutreten?

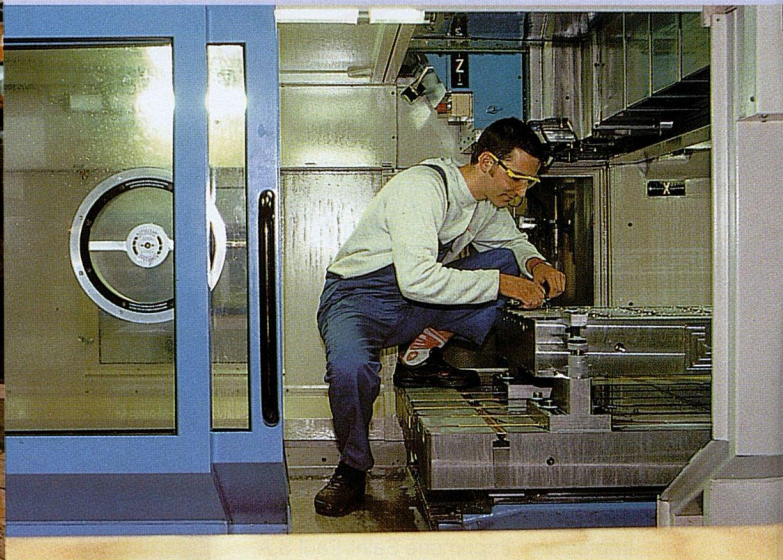
Je nachdem welche Berufsausbildung bzw. Lehre ein Jugendlicher nun antreten will, muß er folgenden Schulabschluß vorzeigen:

Technische Industrieberufe:

wie z.B. Mechaniker, Elektroniker, Bauzeichner: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. **Die Handelskammer empfiehlt den Betrieben jedoch, den Abschluß einer 9e polyvalente bzw. einer 9e théorique zu verlangen.**

Handelsberufe:

- Fachverkäufer, Lagerverwalter, Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP): Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Verkaufsgehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.
- Reisebüroexpedient: im allgemeinen Abschluß einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts. **Die Handelskammer empfiehlt den Reisebüros jedoch, den Abschluß einer 9e polyvalente bzw. einer 9e théorique zu verlangen.**
- Büroangestellter: im allgemeinen 11 abgeschlossene Schuljahre (11. Klasse Fachrichtung Verwaltung und Handel)



Koch, Servierpersonal im Gaststättengewerbe:

- Koch und Servierer (Ausbildungsziel CATP): Abschluss einer 9. Klasse des technischen Sekundarunterrichts.
- Koch und Serviergehilfe mit Ausbildungsziel CITP: Ermächtigungsschreiben der Aufnahmekommission.

Zu bemerken sei, daß je nach der schulischen Vorbildung die Möglichkeit besteht, eine verkürzte Lehre durchführen zu können. So kann z.B. der Lehrbetrieb, nach Anfrage bei der Handelskammer, einem Kandidaten, der eine 10. oder eine 11. Klasse der vollzeitigen Schulausbildung in der entsprechenden Berufssparte besucht hat, die Lehrzeit dementsprechend verkürzen.

Welche Bedingungen muß ein Industrie-, Handels, Dienstleistungs- oder Gaststättenbetrieb erfüllen, um einen Jugendlichen in die Lehre aufzunehmen?

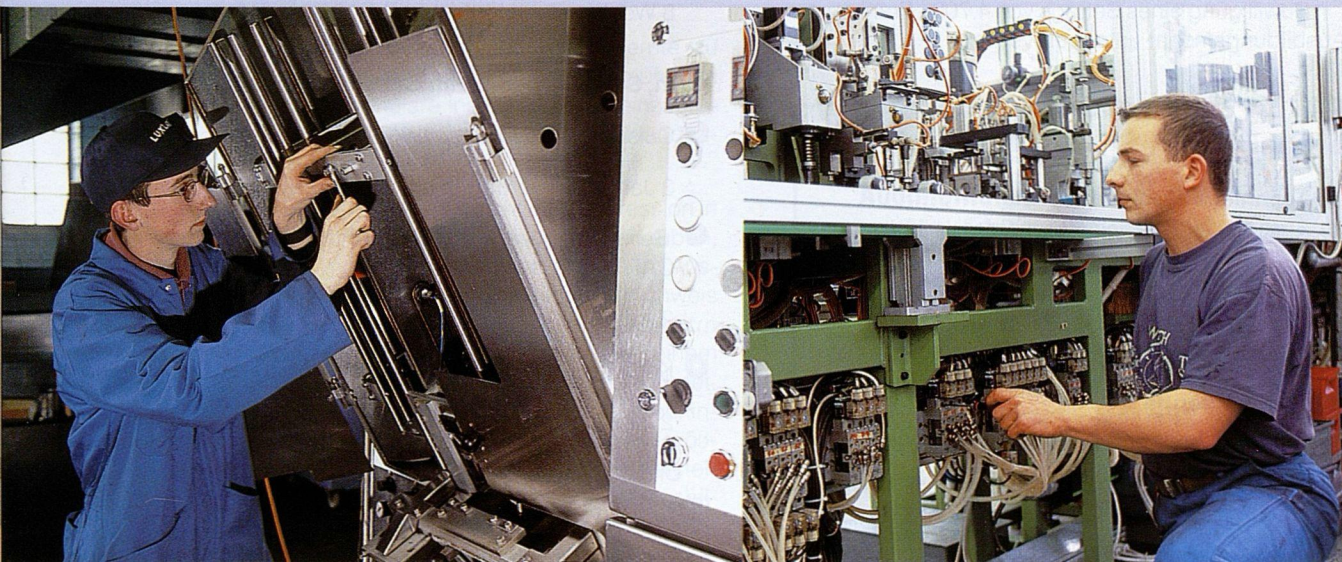
Die Bedingungen sehen vor, daß der Betrieb so geführt und eingerichtet sein muß, daß dem Lehrling die nötigen Fertigkeiten und Kenntnisse des betreffenden Ausbildungsberufes vermittelt werden können. Diese Fertigkeiten und Kenntnisse sind in den praktischen Ausbildungsprogrammen hinreichend beschrieben.

Wie wird ein Lehrvertrag abgeschlossen?

1. Bevor der Lehrling seinen Beruf wählt, muß er bei der Arbeitsmarktverwaltung vorsprechen, welche ihn dann an einen Lehrbetrieb vermittelt. **Die Handelskammer kann einen Lehrvertrag erst dann eintragen, wenn sie eine Bescheinigung erhalten hat, daß der Lehrling die Arbeitsmarktver-**

waltung aufgesucht hat (Administration de l'Emploi - Service de l'Orientation professionnelle). Zusätzlich muß der Lehrling sich sofort für die theoretischen Begleitkurse in einem Lycée technique einschreiben lassen.

2. **Der Ausbildungsbetrieb muß die offenen Lehrstellen bei der Arbeitsmarktverwaltung melden** und darf keinen Lehrling ohne Benachrichtigung der Arbeitsmarktverwaltung einstellen.
3. Die Lehrverträge werden automatisch von der Arbeitsmarktverwaltung an die vorsprechenden Lehrlinge weitergegeben oder können bei der Handelskammer schriftlich oder telefonisch vom Lehrherrn angefragt werden (Service de la formation professionnelle, Tel.: 42 39 39-210, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu).
4. Diese Lehrverträge müssen sofort zu Beginn des Lehrverhältnisses (bei der Einstellung des Jugendlichen) in vierfacher Ausfertigung ausgefüllt werden und von Lehrherrn, Lehrling und von dessen gesetzlichem Vertreter unterschrieben werden.
5. Wichtig sind die Eintragungen der Lehrlingsentschädigungen, welche pro Lehrjahr gestaffelt sein müssen, ebenfalls die Bestimmung, daß die Kosten für Kost und Logis (rémunération en nature) anzulasten sind.
6. Schließlich werden zwei Exemplare der Lehrverträge vom Lehrherrn an die Handelskammer gesandt, die beiden übrigen Exemplare des Lehrvertrages behalten jeweils der Lehrherr und der Lehrling zur Aufbewahrung zurück.
7. Desweiteren muß sich der angehende Lehrling einer arbeitsmedizinischen Untersuchung unterwerfen. Die Adressen der zuständigen Arbeitsgesundheitsdienste werden auf Anfrage von der Handelskammer mitgeteilt.



Wer betreut die Berufsausbildung?

In Zusammenarbeit mit der Handelskammer, den Ausbildungsbetrieben, der Privatbeamten-, respektiv Arbeiterkammer, den Lehrlingen und ihren Eltern, dem Unterrichtsministerium und den Schulen ist der Ausbildungsberater (conseiller à l'apprentissage) zuständig, um in allen Fragen der Ausbildung zu informieren und zu beraten.

In allen Fragen und Problemen in bezug auf die Berufsausbildung können sich die Ausbildungsbetriebe sowie die Lehrlinge und ihre Eltern an die jeweiligen Ausbildungsberater (conseillers à l'apprentissage) bei der Handelskammer wenden.

Zuständig für Industrie und Gaststättengewerbe sowie für die Berufslehrgänge mit Ausbildungsziel CITP: Service Formation Professionnelle (Tel.: 42 39 39-210, Fax: 43 83 26, e-mail: formprof@cc.lu);

Zuständig für Handel: Wagener Johny (Tel.: 42 39 39-214, Fax: 43 83 26, e-mail: johny.wagener@cc.lu).

Welche Maßnahmen hat der Staat ergriffen, um die Berufsausbildung zu fördern?

Der Staat gewährt den Ausbildungsbetrieben und den Lehrlingen folgende Hilfen und Zuschüsse¹:

- **zugunsten des Arbeitgebers:**
 - a. Erstattung der sozialen Lasten des Arbeitgebers, betreffend die an jeden Lehrling zu verrichtende Lehrlingsentschädigung.
 - b. Erstattung eines Zuschusses, der sich auf 23% der an den Lehrling ausgezahlten Lehrlingsentschädigung beläuft. Dieser Prozentsatz beträgt 27% für die vom Arbeitsminister bestimmten Lehrberufe handwerklicher Art.
- **zugunsten des Lehrlings** (vorausgesetzt, daß der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat):
 - Bewilligung eines Betrags von 4.700.- Franken pro Ausbildungsmonat unter Lehrvertrag.

Wie ist die Berufsausbildung organisiert?

Technische Industrieberufe

- 3 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
- 24 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
- 16 Wochenstunden theoretische Begleitkurse

Handelsberufe

- Fachverkäufer und Lagerverwalter (Ausbildungsziel CATP)

32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung

8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

Im zweiten Lehrjahr besuchen die Lehrlinge zusätzlich während des zweiten Semesters neun halbtägliche Kurse in Warenkunde.

Diese besonderen Kurse werden für das dritte Lehrjahr während des ersten Semesters abgehalten

- **Schaufensterdekorateur und Werbegestalter (Ausbildungsziel CATP)**
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
 - Zusätzlich zu diesen 8 Wochenstunden besuchen die Auszubildenden 1 Mal pro Monat ein Spezialkurs in Berufszeichnen (dessin professionnel)
- **Reisebüroexpedient (Ausbildungsziel CATP)**
 - Während den ersten beiden Lehrjahren:
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
 - Während des dritten Lehrjahres:
 - 28 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 12 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.
- **Verkaufshelfer mit Ausbildungsziel CITP**
 - 2 Jahre Lehrvertrag, in der Regel
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden schulischer Begleitunterricht.
- **Büroangestellte (Fachrichtungen Secrétariat, Services Généraux)**
 - 1 Jahr Lehrvertrag
 - 32 Wochenstunden praktische Betriebsausbildung
 - 8 Wochenstunden theoretische Begleitkurse.

Koch, Servierpersonal im Gaststättengewerbe:

- **Cuisinier (Ausbildungsziel CATP):**
 - 3 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- **Serveur/Serveuse de restaurant (Ausbildungsziel CATP):**
 - 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel
- **Koch- und Servierhilfe (Ausbildungsziel CITP):**
 - 2 Jahre Lehrvertrag in der Regel

Die praktische Betriebsausbildung wird von theoretischen Kursen ergänzt, welche jährlich in 3 Perioden zu je 3 Wochen vollzeitigem Schulbesuch zusammengefaßt sind.

¹ Die jeweiligen Beträge sind augenblicklich einer Anpassung seitens der Regierung unterworfen.

Sowohl für den schulischen Begleitunterricht wie auch für die praktische Betriebsausbildung bestehen **Programme** die auf nationaler Ebene durchgeführt werden.

Die Programme der praktischen Betriebsausbildung wurden geschaffen um den Betriebsauszubildenden ihre Aufgabe etwas zu erleichtern. Sie stellen einen Leitfaden dar, der in der Praxis der Eigenart und den besonderen Verhältnissen des Lehrbetriebes und der Aufnahmefähigkeit des Lehrlings angepaßt werden kann.

Die praktische Betriebsausbildung wird vom Betriebsausbilder überwacht und bewertet. Diese Beurteilung - unter der Form der sogenannten „note pratique“ - wird auf dem Schulzeugnis des Lehrlings festgehalten und wird des weiteren bei der Versetzung des Lehrlings berücksichtigt. Während des zweiten Lehrjahres werden die praktischen Kenntnisse in einem Zwischentest geprüft.

Das **Berichtsheft** (carnet d'apprentissage) das jeder Lehrling führen muß, ist eine wichtige Hilfe bei der betrieblichen Ausbildung. Es soll das allmähliche Wachsen in der Berufsausbildung, die Beherrschung der vorgeschriebenen Fachgebiete und die Entwicklung im mündlichen Ausdruck erkennen lassen.

Das Berichtsheft soll:

- den Lehrling zur Ordnung und Gewissenhaftigkeit erziehen, indem es ihn verpflichtet seinen Ausbildungsgang regelmäßig und sorgfältig einzutragen;
- darüber Auskunft geben, ob der Lehrling die einzelnen Betriebsvorgänge erfaßt hat und ob er sie mit Verständnis für die betrieblichen Zusammenhänge darzustellen versteht;
- dem Lehrling helfen, durch die Aufzeichnung des Erlernten seine Kenntnisse zu vertiefen und zu erweitern, sowie sein Denkvermögen, seine Urteilskraft und seine Ausdrucksweise zu verbessern;
- dem Lehrbetrieb Hinweise geben, wie der Lehrling seine Ausbildung auffaßt und welches Interesse er an seiner Ausbildung hat.

Regelmäßig sind Berichte über das Erlernte zu schreiben, ebenfalls wird den Lehrlingen empfohlen Dokumente und Formulare ins Berichtsheft einzuordnen und Berichte über deren Zweck und Handhabung zu schreiben.

Um eine einwandfreie Übersicht der Progression in der praktischen Betriebsausbildung zu erlauben, kreuzt der Lehrling die erlernten Fertigkeiten im Ausbildungsprogramm an. Dieser Ausbildungsnachweis sowie die Berichte werden monatlich vom Lehrherrn und periodisch vom Ausbildungsberater - bei seinem Besuch im Betrieb - nachgesehen und abgezeichnet. Es wird sowohl den Auszubildenden als auch den Lehrlingen wärmstens empfohlen, das Berichtsheft mit größter Sorgfalt zu führen, da es sowohl bei der Aufstellung der Ergebnisse der praktischen Betriebsausbildung als auch bei der Lehrabschlußprüfung (CATP partie pratique) bewertet wird.

Wann fallen die theoretischen Begleitkurse wegen den Schulferien (2001/2002) aus?

Der Unterrichtsminister hat für das Schuljahr 2001/2002 folgende Schulferienordnung festgelegt:

Das Schuljahr 2001/2002 beginnt am Montag, 17. September 2001 und endet am Samstag, 13. Juli 2002.

1. Die Allerheiligenferien beginnen am Samstag, 27. Oktober 2001 und enden am Sonntag, 4. November 2001.
2. Die Weihnachtsferien beginnen am Samstag, 22. Dezember 2001 und enden am Sonntag, 6. Januar 2002.
3. Die Fastnachtsferien beginnen am Samstag, 9. Februar 2002 und enden am Sonntag, 17. Februar 2002.
4. Die Osterferien beginnen am Samstag, 23. März 2002 und enden am Sonntag, 7. April 2002.
5. Gesetzlicher Feiertag am Mittwoch, 1. Mai 2002.
6. Schulfreier Tag an Christi Himmelfahrt, am Donnerstag, 9. Mai 2002 (gesetzlicher Feiertag)
7. Die Pfingstferien beginnen am Samstag, 18. Mai 2002 und enden am Sonntag, 26. Mai 2002.
8. Schulfreier Tag am Nationalfeiertag, Montag, 24. Juni 2002 (gesetzlicher Feiertag).
9. Die Sommerferien beginnen am Sonntag, 14. Juli 2002 und enden am Sonntag, 15. September 2002.

Anmerkung: Beim Ausfallen der theoretischen Begleitkursen, sei es wegen den Schulferien oder anderen Ursachen, sind die Lehrlinge verpflichtet, diese Zeit der praktischen Betriebsausbildung zu widmen.

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts **mensuelles**

b) listes des ordonnances de référé-provision **mensuelles**

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Wie werden die Lehrlinge entschädigt? (Index 590,84)

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat)			
Für	Fachverkäufer, Lagerverwalter Dekorateure, Bauzeichner	Reisebüroexpedient	Büroangestellte
1. Lehrjahr	15.374.-	18.251.-	
2. Lehrjahr	19.575.-	22.694.-	
3. Lehrjahr	28.478.-	32.254.-	32.266.-

Die Lehrlinge der Berufssparten Fachverkäufer, Lagerverwalter, Dekorateure, Bauzeichner, Reisebüroexpedient und Büroangestellte haben am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine Erfolgsprämie in Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Voraussetzung, daß:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat;
- die vom Lehrherrn im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind;

- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Die Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie geht zu Lasten des Arbeitgebers und ist spätestens am nächstfolgenden 31. Dezember auszuzahlen.

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende zum Verkaufsgehilfen mit Ausbildungsziel C1TP	
1. Lehrjahr	13.837.-
2. Lehrjahr	15.374.-

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) einschließlich der Vergütungen in Naturalien		
Für	Köche	Servierer
1. Lehrjahr	22.363.-	20.614.-
2. Lehrjahr	28.130.-	26.558.-
3. Lehrjahr	32.142.-	-

Mindestlehrlingsentschädigung (brutto/Monat) für Auszubildende in technischen Industrieberufen	
1. Lehrjahr	17.318.-
2. Lehrjahr	22.741.-
3. Lehrjahr	29.725.-

Für Koch- oder Serviergehilfen (Ausbildungsziel C1TP)	
1. Lehrjahr	18.552.-
2. Lehrjahr	20.614.-

Anmerkung: Vertragsverlängerung einer Lehre mit Ausbildungsziel CATP

- Bei bestandener praktischer, aber nicht bestandener theoretischer Abschlußprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf eine Entschädigung von 43.220 LUF (Brutto/Monat).
- Bei nicht bestandener praktischer Abschlußprüfung haben die Lehrlinge Anrecht auf die Entschädigung des 3. Lehrjahres, ob sie die theoretische Prüfung bestanden haben oder nicht.

Wann ist die Lehre beendet?

Am Ende der Lehrzeit legt der Lehrling die Lehrabschlußprüfung (examen de fin d'apprentissage) ab. Sie stellt den Abschluß der ordnungsgemäßen Lehre dar. Zu den Lehrabschlußprüfungen werden

nur diejenigen Lehrlinge zugelassen, die ihre Lehre beendet haben und den Nachweis erbringen, daß sie die Schule regelmäßig besucht haben.

Die Lehrabschlußprüfung besteht aus einem theoretischen und aus einem praktischen Teil.

Für jeden Beruf beziehungsweise Geschäftszweig wird eine Prüfungskommission ernannt, die aus Vertretern der Arbeitgeber- und Arbeitnehmerschaft besteht. Diese werden vom Unterrichtsminister auf Vorschlag der zuständigen Berufskammern ernannt.

Mit dem Erfolg in der Lehrabschlußprüfung erlischt automatisch der Lehrvertrag. Im Falle eines Mißerfolges in der ersten Prüfung verlängert sich der Lehrvertrag automatisch um zirka 6 Monate bis zur darauffolgenden Prüfung. Nach dieser zweiten Prüfung wird der Lehrvertrag in jedem Fall nicht mehr verlängert.

Apprentissage industriel

Nouvelle farde d'information

Aujourd'hui, plus que jamais, les entreprises à caractère industriel ont besoin de travailleurs qualifiés disposant d'une bonne formation car le progrès technique, l'informatique et la robotique ont considérablement changé l'environnement industriel et les conditions de travail.

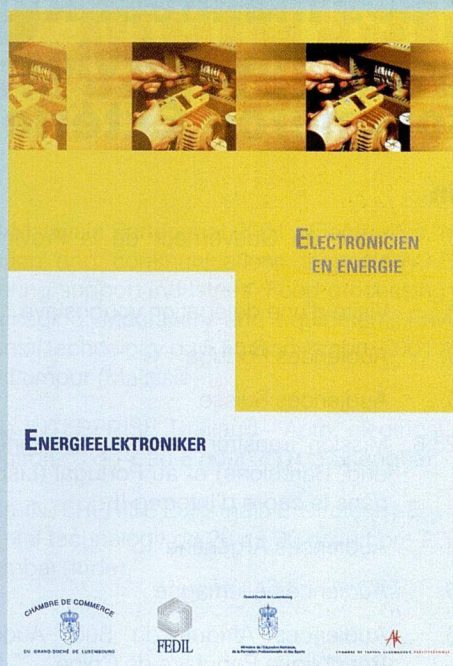
La Chambre de Commerce, la FEDIL, la Chambre de Travail et le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports ont pris la décision de lancer une action de promotion de la voie de l'apprentissage industriel en vue d'orienter les jeunes vers un emploi stable dans les entreprises luxembourgeoises et d'assurer aux entreprises une main-d'oeuvre qualifiée.

Une première plaquette comporte une présentation générale des principaux secteurs industriels, des voies de formation menant au Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) ainsi que du champ d'activité des travailleurs qualifiés dans les entreprises.

Parmi les différentes voies de formation, l'accent est mis sur l'apprentissage en entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage, accompagné d'un enseignement professionnel et général auprès d'un lycée technique. Cette voie de formation présente un certain nombre d'avantages pour les jeunes et permet une intégration directe dans le monde du travail.

Des plaquettes spécifiques présentent plus en détail chacune des professions les plus recherchées par les entreprises. Ainsi, la farde générale sur l'apprentissage est accompagnée d'une plaquette consacrée au mécanicien industriel et de maintenance. Les professions du mécanicien d'usinage et du mécanicien en électronique ont également fait l'objet de brochures séparées.

Ces différentes publications, qui sont éditées en allemand et en français, ont été élaborées en collaboration avec des représentants d'entreprises industrielles qui offrent régulièrement des postes d'apprentissage en entreprise. Elles peuvent être demandées auprès des différents partenaires et sont également disponibles dans les Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires ainsi qu'auprès du Centre d'Information professionnelle (BIZ) de l'Administration de l'Emploi. En outre, elles pourront être consultées sur le site Internet de la FEDIL sous l'adresse <http://www.fedil.lu> et de la Chambre de Commerce sous l'adresse <http://www.cc.lu>.



WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur:

Juin

- 11.6. Visite du Gouverneur de la Province de Namur
- 12.6. Visite d'une délégation yougoslave
- 13.6. Audiences Portugal
- 15.6. Audiences Suisse
- 18-23.6. Mission transfrontalière en Espagne (Madrid, Barcelone) et au Portugal (Lisbonne) dans le cadre d'Interreg II
- 19.6. Audiences Argentine
- 21.6. Audiences Allemagne
- 22.6. Audiences Afrique du Sud, Audiences République Populaire de Chine
- 25.-28.6. Visite de Mme Lydie Polfer en République Slovaque et en République Tchèque

18-20 septembre 2001

Asia Interprise Metal Macau-Europe 2001, Macau (Chine)

L'Industrie métallique et mécanique étant le secteur clé de l'Economie chinoise, cette manifestation se concentre sur l'établissement de Partenariats Euro-chinois dans le secteur de la métallurgie, tels que:

- Transformation des métaux
- Matériel de construction en métal
- Machinerie
- Production d'accessoires automobiles

Des entreprises venant de 8 Etats membres de l'Union européenne auront des contacts directs avec des entrepreneurs chinois. Les 2 journées de contacts seront suivies d'une visite au Marché des Produits Métalliques et de la Machinerie de Shanghai.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter la Chambre de Commerce, Mme Claudine Schlessler, tél.: 42 39 39-341, fax: 43 83 26, e-mail: claudine.schlessler@cc.lu, site internet: www.euro-china.net.

1-3 octobre 2001

Mission de prospection commerciale en Turquie

La Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge du 1 au 3 octobre 2001 une mission de prospection commerciale en Turquie. L'étape prévue est Istanbul mais des programmes individualisés peuvent être organisés sur demande. Les entreprises intéressées à participer à cette mission sont priées de contacter la Chambre de Commerce, Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316, fax: 43 82 26, e-mail: edith.stein@cc.lu.

5-6 novembre 2001

EU-Malaysia Partenariat 2001, Kuala Lumpur (Malaisie)

Ce salon de coopération internationale est le plus important qui n'ait jamais eu lieu en Malaisie et réunira plus de 600 entreprises de la Malaisie et de l'Union européenne. Le Salon est destiné à permettre le contact direct entre dirigeants d'entreprises afin de faciliter différentes sortes de coopération entre sociétés malaises et européennes. Les secteurs représentés sont les suivants:

- Electronique
- ICT, informatique et télécommunications
- Machines et équipement
- Industries de support d'ingénierie
- Transformation des produits alimentaires et emballage
- Technologies environnementales

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter la Chambre de Commerce, Mme Claudine Schlessler, tél.: 42 39 39-341, fax: 43 83 26, e-mail: claudine.schlessler@cc.lu, site internet: www.eu-malaysia-partenariat.com.

Asia-INTERPRISE Programme 2001

Asia-Invest est une initiative de l'UE qui soutient financièrement les «Business- Cooperations» entre les entreprises européennes et asiatiques. Dans le cadre de ce programme ont lieu cette année les manifestations suivantes:

- IT & Software China 2001 - Software and information technology du 7 au 8 août 2001 à Shanghai (Chine);
- Waste Management and Water Treatment Technology - Environmental Technologies du 12 au 13 septembre 2001 à Guangzhou (Chine);
- Metal Macau-Europe 2001 - Metal and mechanical du 18 au 20 septembre 2001 à Macau (Chine);
- Vinitech China 2001 - Wine-growing and production du 16 au 18 octobre 2001 à Qingdao (Chine);

EU-Malaysia

Partenariat 2001

- EU-Malaysia Partenariat 2001 - Electronics, Information and communications technology; Engineering support industries, Food processing and packaging, Machinery and equipment, Environmental technology du 5 au 6 novembre 2001 à Kuala Lumpur (Malaisie);
- Asia-INTERPRISE Thailand - Auto, electrical and electronics du 7 au 8 août 2001 à Shanghai;
- Asia-INTERPRISE Euro-India Envirotech - Environmental technology du 28 au 30 novembre 2001 à Mumbai (Inde).



Bauen bedeutet Zukunft

GATEWAY TO JAPAN: un «formidable outil» pour réussir au Japon

Dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission de l'Union Européenne intitulée „Gateway to Japan II“, des missions seront organisées dans les secteurs suivants:

- Alimentation et boissons
- Technologies de l'environnement
- Equipement des loisirs de plein air

Aide logistique

Avant le départ:

- Campagne de presse au Japon

Sur place:

- Réunion d'information sectorielle: brève présentation du secteur, de l'état du marché japonais et des opportunités pour les entreprises européennes
- réception officielle organisée par la Commission européenne
- opportunité de présenter ses produits ou son savoir-faire à un auditoire d'opérateurs japonais ciblé lors d'un séminaire technique, d'un mini salon ou d'une séance de dégustation (selon le secteur concerné)
- possibilité de participer à des visites de sites industriels ou de centres de distribution du secteur

Le succès remporté pendant quatre ans (de 1997 à 2000) par Gateway to Japan tant en Europe qu'au Japon a incité la Commission européenne à proposer des opérations supplémentaires en 2001, en attendant qu'un nouveau programme couvrant d'autres secteurs d'activité soit lancé en 2002.

Le programme européen Gateway to Japan est destiné à aider les PME à réussir sur le marché japonais. Ce programme propose une aide logistique et financière aux entreprises sélectionnées pour participer aux actions Gateway to Japan organisées au Japon. Les entreprises sélectionnées pour participer à une mission au Japon bénéficient du soutien logistique et financier du programme

Aide financière

- Forfait de 1200 par entreprise pour les frais d'hébergement et de déplacements
- 75% du coût d'une prestation individuelle (ex. programme de rendez-vous confié à d'autres organismes professionnels au Japon, plafonné à 2000)

Pour plus d'informations sur ces missions, prière de s'adresser à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Mme Carine Hardt, tél: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu ou Mme Edith Stein, tél: 42 39 39-316, fax: 43 83 26, e-mail: edith.stein@cc.lu.

Réglementations d'exportation vers l'Allemagne

Nouveau Conseiller à la Debelux-Cologne

L'Ambassade belge à Bonn disposait d'une «cellule technique» offrant des conseils aux entreprises belges et luxembourgeoises souhaitant exporter vers

l'Allemagne. Avec le déménagement de l'Ambassade vers Berlin, cette fonction est restée vacante. Vu la complexité des réglementations d'exportation vers l'Allemagne, il a été décidé d'établir ce service auprès de la Debelux à Cologne. Depuis mi-janvier 2001, ce service est assuré par M. Jörg Vomberg, qui prend la relève de M. Rainer Palm, chef de la cellule de conseil technique auprès de l'ancienne Ambassade belge à Bonn. Les services offerts par la «cellule technique» sont les suivantes:

- L'observation des réglementations allemandes techniques et commerciales importantes pour les exportations belges et luxembourgeoises;

- Intermédiaire avec les organisations professionnelles spécialisées, les fédérations d'entreprises et les instances et organismes fédéraux et fédérés concernés;
- Relations avec l'OBCE et les attachés économiques et commerciaux des Régions en Allemagne;
- Coopération active dans le groupe de travail bilatéral „entraves commerciales“;

- Informations sur les réglementations et les normes techniques.

Tous ces services sont gratuits pour les entreprises d'exportation belges et luxembourgeoises. Ceci est évidemment aussi bien le cas pour les demandes des organismes de promotion d'exportation régionales et des attachés économiques et commerciaux en Allemagne, que pour des questions de principe de l'Ambassade belge, luxembourgeoise et des Consulats généraux.

Messen und Ausstellungen im Juli 2001

FIMI

Internationale Messe für Kinder- und Jugendmode
 6.-8.7.2001
 Valencia (E)
 Tel: 0034 96 386 11 00

INTERSOLAR

Fachmesse und Kongress für Solartechnik
 6.-8.7.2001
 Freiburg (D)
 Tel: 0049 761 70 370

BIJOUTEX und BEAUTY

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel, Kosmetik, Parfümerie und Accessoires
 7.-9.7.2001
 München (D)
 Tel: 0049 7181 97 95 15

MUSTERMARKT

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Korbwaren, Papier- und Schreibwaren, Spielwaren, Hobby-Basteln, Wohnaccessoires
 7.-9.7.2001
 München (D)
 Tel: 0049 7181 97 95 15

Herren-Mode-Woche

Internationale Herren-Mode-Messe
 Köln
 13.-15.7.2001
 Köln (D)
 Tel: 0049 221 82 10

Inter-Jeans

Internationale Sportswear- und Young-Fashion-Messe
 Köln
 13.-15.7.2001
 Köln (D)
 Tel: 0049 221 82 10

PROPAK CHINA 2001

The 7th International Packaging and Processing Exhibition
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

BEVTEK & BREWTEK CHINA 2001

The 7th International Beverage and Brewing Production and Packaging Technology and Supplies Exhibition
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

PAKPRINT CHINA 2001

The 4th International Converting, End Line Packaging and Printing Exhibition
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

PLASPAK CHINA 2001

The 3rd International PET & Plastic Packaging Technology and Materials Exhibition
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

PHARMAPAK CHINA 2001

The 4th International Exhibition for Pharmaceutical and Cosmetic Technology
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

METALPAK CHINA 2001

The 6th International Canmaking and Canning Technology and Supplies Exhibition
 17.-20.7.2001
 Shanghai (R.C.)
 Tel: 0086 21 6209 5209

ISPO-Sommer

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode
 21.-24.7.2001
 München (D)
 Tel: 0049 89 94 92 01 60

Kind + Jugend

Internationale Kinder- und Jugendmesse
 Köln
 27.-29.7.2001
 Köln (D)
 Tel: 0049 221 82 10

Ausstellung für Land- und Forstwirtschaft sowie die Nahrungsmittelindustrie

27.7.-1.8.2001
 Libramont (B)
 Tel: 0032 61 23 04 04

FORMLAND

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Inneneinrichtung und Werbegeschenke
 10.-13.8.2001
 Herning (DK)
 Tel: 0045 45 42 57 11

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission européenne dans le cadre des projets **FED** et **TACIS / PHARE**:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Republic of Ghana	Supply of equipment and accessories for metal machinery, for welding and fabrication, hand tools and measuring instruments	EuropeAid/112382/D/S/GH	13/07/2001
Burkina Faso	Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation et d'aménagement d'environ 1000 km de routes en terre (PASEC-TRANSPORT)	8 ACP BK 017	20/07/2001
Republic of Zimbabwe	Supply of 13 vehicles (12th Microproject programme)	EuropeAid/112145/D/S/ZW	02/08/2001
République du Tchad	Route Kelo-Moundou	EuropeAid/112385/D/W/TD	07/08/2001

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Propositions d'affaires

Deutsche Firma möchte Firmenvertretungen für luxemburgische Unternehmen, die Maschinen und Anlagen für Steine/Erden - Industrie und/oder die Recycling - Industrie herstellen, übernehmen.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.



Herbots & Partners

FORMATION & CONSULTANCE

___ VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT ___

___ VENTE * APRÈS VENTE * MARKETING ___

Téléphonez ou faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners

68, rue de Beggen • L-1220 Luxembourg

Tél: 00352/42 80 96 • Fax: 00352/42 80 97

Email: Herbots@pt.lu - www.Herbotstraining.com

La ForMation avec le M de Management

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,

Fax +352 43 83 26

E-mail: marc.faber@cc.lu.

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la

Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le „MERKUR“ et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C107

Cède commerce de semi-gros et de détail d'armes et de munitions; bonnes structure et situation; patrimoine clientèle et fournisseurs important.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

Réf. C140

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

Réf. C143

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m², réserves 80 m², 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

Réf. C145

Cède commerce spécialisé matériel technique, outils et machines; très bien introduit depuis 1930 auprès de l'industrie, l'artisanat et les collectivités; plusieurs représentations exclusives

Réf. C146

Vends fonds de commerce café „Am Keller“ à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de

dance; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

Réf. C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (\pm 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

Réf. C150

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

Réf. C151

Entreprise familiale lux. de transport et de logistique, bien établie avec une bonne clientèle industrielle fidélisée cherche participation majoritaire ou repreneur

Réf. C152

Vends Restaurant et Hôtel, 25 chambres, grand terrain, parking 50 places, situation touristique lac de la Haute-Sûre, prix de vente 22 millions LUF.

Réf. C156

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant à Esch/Alzette, 45 couverts, avec logement

Réf. C159

Vends restaurant avec logement dans village au sud de Luxembourg-Ville, salle de banquets 100 couverts, bâtiment 550 m²

Réf. C160

Vends fonds de commerce animalerie (stock et installation); 300 m² dans centre commercial.

Réf. C161

Vends fonds de commerce, avec ou sans murs, hôtel avec 30 chambres, restaurant, bar, garages privés, logement privé; Luxembourg-Ville.

Réf. C163

Vends fonds de commerce restaurant-pizzeria-dancing à Luxembourg, proche zone d'activités en expansion, 130 couverts, terrasse 50 couverts, parking.,

Réf. C164

Vends fonds de commerce restaurant réputé à Luxembourg, centre-ville, 80 couverts, terrasse, loyer très intéressant

Réf. C165

Vends fonds de commerce avec stock, boutique pour enfants, au sud-est du pays, situation privilégiée, surface 125 m², nouvel agencement en 1998, loyer modéré

Réf. C166

Société active dans domaine bureautique cherche repreneur pour participation partielle ou totale; commercialisation directe en clientèle professionnelle et privée, service après-vente, surface commerciale, stock important, collaboration avec constructeurs de marque, possibilité d'extension

Réf. C167

Vends pour cause de maladie fonds de commerce Brasserie-Restaurant, 80 couverts, petite terrasse, bonne situation, logement disponible

Réf. C168

Vends pour cause de maladie stock et installations de commerce d'articles de pêche

Réf. C169

Vends pension de famille, 13 chambres meublées, maison privée

Réf. C170

Cède fonds de commerce (stocks et installations) magasin de textiles, ville touristique à l'est du pays

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R108

Ingénieur diplômé recherche reprise/création d'entreprise dans le secteur technique ou dans le commerce y rattaché

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R126

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

Réf. R128

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

Réf. R129

Cherche participation active dans petite entreprise, tél. 021 388261

Réf. R134

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

Réf. R139

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

Réf. R146

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de l'électricité

Réf. R147

Cherche à reprendre ou prendre participation dans société active dans le domaine de la bureautique

Réf. R148

Cherche à reprendre petit atelier ou garage pour montage de pneus et vente d'accessoires pour autos/motos; possibilité de stockage demandée.

Réf. R149

Ingénieur en génie chimique, actif dans le commerce de produits réfractaires pour la sidérurgie, cherche à reprendre une activité de commerce de produits techniques, voir une petite unité de production

Réf. R150

Cherche à reprendre bar-brasserie-pub à Luxembourg vieille ville, tél 021 180301 ou 021 238847

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
CYCLES						
EXPORT MANAGEMENT						
Module C: E-Commerce	Bruno Cornette	2 jours	05,06/07/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: Techniques de négociation	Guy Deloffre	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module E: Logistique internationale	Pierre van Elslande	2,5 jours	15,16,17/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module F: Principes de base du droit international	Florence Ramillon	2 jours	03,04/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
MANAGEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE						
Module A: La politique de formation et l'entreprise: Enjeux et opportunités	Multi-intervenants	2,5 jours	27,28,29/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module B: Identification et analyse des besoins en formation	Multi-intervenants	2 jours	17,18/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module C: Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Multi-intervenants	2 jours	15,16/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module D: Elaboration et mise en oeuvre du plan de formation	Multi-intervenants	2,5 jours	06,07,08/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
LA LEGISLATION ENVIRONNEMENTAL AU LUXEMBOURG						
Module A: Les établissements classés	Multi-intervenants	2 jours	20,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module B: Les déchets et les sols contaminés	Multi-intervenants	2 jours	04,09/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module C: L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques	Multi-intervenants	3 jours	25,30,31/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Module D: La protection de l'eau et les substances dangereuses	Multi-intervenants	2 jours	22,23/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
SEMINAIRES						
Comment traiter constructivement les réclamations de vos clients?	Frédéric Scouman	2 jours	11,12/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Praxis erfolgreicher Menschenkenntnis	Norbert Harlander	2 jours	12,13/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Aspects pratiques de la gestion des stocks	André Marchal	2 jours	14,15/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques de vente pour délégués commerciaux	Frédéric Scouman	2 jours	14,15/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Management de la Qualité pour les entreprises industrielles	Albert Lucas/Sylvie Zaghini	3 jours	18,19,29/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Teamentwicklung	Michael Haas	2 jours	18,19/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Conducting a meeting	Louis Evangelista	2 jours	25,26/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Von der Hochschule zur realen Unternehmenswelt	Norbert Harlander	4 jours	5,6,19,20/07/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49.58
Techniques de vente pour vendeuses/vendeurs	Frédéric Scouman	2 jours	17,18/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques d'accueil par téléphone	Frédéric Scouman	2 jours	20,21/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Techniques d'accueil à la réception	Frédéric Scouman	2 jours	24,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Conception et réalisation de pages Web	Luc Vandenbeebe	2 jours	24,25/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Professionelle Gesprächsführung	Gustav Vogt	2 jours	27,28/09/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10

Renseignements et inscriptions **SERVICE FORMATION CONTINUE**
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
 RUBRIQUE FORMATION

Note de Conjoncture n° 1/2001

Situation économique au Luxembourg au printemps 2001

Le STATEC vient de publier la Note de Conjoncture trimestrielle n° 1/2001. Cette dernière présente les éléments-clés de l'actualité conjoncturelle.

Ralentissement général de l'activité économique en Europe

Le ralentissement de l'activité économique, qui est en train d'affecter les pays de la zone OCDE, est plus marqué aux USA qu'en Europe. Les causes de ce ralentissement sont multiples, citons les hausses conjuguées et persistantes du USD, des taux d'intérêt et des prix pétroliers ainsi que des éléments cycliques

«classiques» à la baisse ayant affecté le secteur de l'automobile ainsi que celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En Europe, la faiblesse de la consommation privée a été le facteur principal du ralentissement tandis que les exportations sont restées, jusqu'à la fin de 2000, sur une pente de quelque 10% de variation annuelle en termes nominaux. Au cours du premier trimestre de 2001, l'activité économique a certainement fléchi un peu plus.

Si le ralentissement aux Etats-Unis semble jusqu'ici avoir effleuré à peine les économies du vieux continent, il convient toutefois de s'interroger sur les conséquences futures: les interdépendances économiques entre les pays occidentaux sont devenues désormais trop grandes. Les courroies de transmission possibles sont soit directes, dont le commerce extérieur, ou indirectes et passant par différents canaux, dont surtout les marchés boursiers. A côté de l'influence peu notable du fort ralentissement américain sur la croissance européenne, d'autres éléments plaident en faveur d'une poursuite de la croissance en Europe: les développements positifs sur les marchés du travail; les conditions monétaires toujours favorables, et la réduction de la pression fiscale dans nombre de pays européens.

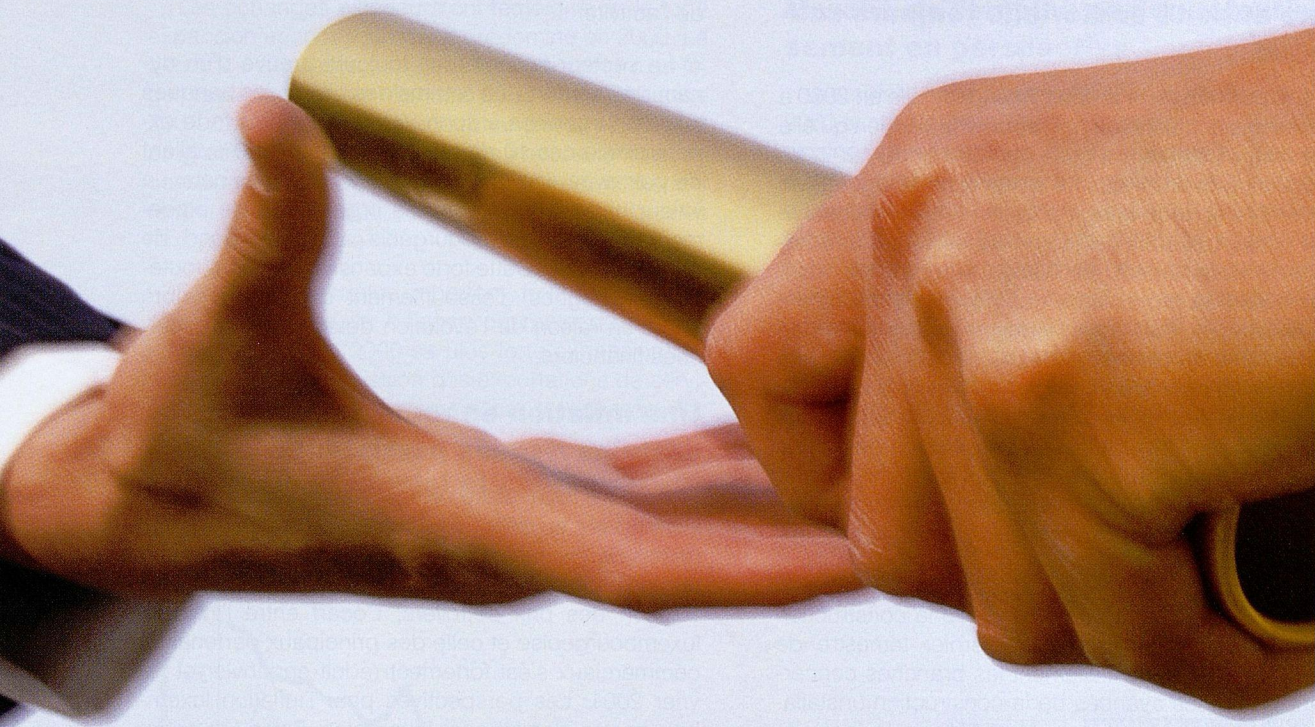
Tableau 1: Conjoncture luxembourgeoise, observations récentes

	oct-00	nov-00	déc-00	jan-01	fév-01	mars-01	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
Variations annuelles en %, sauf mention contraire								
Production industrielle par jour ouvrable en volume	-2,4	2,1	5,6	0,4			2,6	7,8
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	-	0,2	17,6	-20,4			4,1	9,1
Chiffre d'affaires nominal de la construction	8,7	14,1	1,1	28,3			11,7	10,6
Chiffre d'affaires nominal du commerce	14,4	10,0	1,4	11,9			7,4	10,5
Indice des prix à la consommation (IPCN)	3,4	3,7	3,5	2,9	2,9	2,9	2,9	2,0
Inflation sous-jacente	2,0	2,1	2,2	2,4	2,4	2,5	2,3	1,3
Indice des prix à la production industrielle (IPP)	5,1	5,0	5,2	5,2	4,2		4,9	0,9
Coût salarial moyen, par mois et par personne	5,2	4,5	2,2				3,8	4,7
Exportations de biens en valeur	23,3	14,7	8,3	9,8			11,0	15,8
Importations de biens en valeur	9,6	2,2	6,6	9,7			5,9	16,1
Emploi salarié intérieur	6,5	6,3	6,5	6,3	6,3	6,2	6,2	6,0
Emploi national	2,9	2,7	2,9	2,7	2,8	2,5	2,7	2,8
Taux de chômage (en % de la population active)	2,6	2,6	2,6	2,8	2,7	2,6	2,7	2,9

Indicateurs conjoncturels mensuels pour l'année 2000

Globalement, 2000 aura été une excellente année pour l'ensemble des secteurs économiques. L'activité économique très robuste en première moitié d'année, a connu un ralentissement au 3e trimestre, suivi par une certaine reprise en fin d'année. Malgré des perspectives moins favorables, l'économie reste robuste en fin d'année 2000 et au début de l'année 2001.

Bien que le ralentissement de l'économie internationale n'aie toujours pas eu de répercussions profondes sur l'économie luxembourgeoise, les statistiques conjoncturelles disponibles pour l'année 2001 laissent préjuger que le redressement observé en fin d'année 2000 se poursuivra uniquement au début de l'année 2001. Les mesures fiscales qui entreront ou sont entrées en vigueur au Luxembourg, et la baisse de l'inflation, auront certainement des effets positifs sur le pouvoir d'achat des ménages, et donc,



GREY

Transmettre son entreprise en de bonnes mains ? C'est signé AVEC, la solution de confiance.

Transmettre son entreprise. Certes pas une décision facile à prendre. Ni à mettre en oeuvre. La réussite d'une telle opération nécessite une parfaite connaissance du marché et de ses acteurs, les compétences pour réaliser une analyse complète et sans faille de l'entreprise, sans oublier le souci d'une totale discrétion durant toute la durée des négociations.

La solution qui s'impose à Luxembourg?

AVEC - Acquérir ou Vendre une Entreprise en toute Confidentialité.



Banque Internationale
à Luxembourg

LA BANQUE
DE MES
PROJETS.

sur la demande intérieure qui sera stimulée par ces deux phénomènes.

Une activité sectorielle toujours soutenue

L'expansion de la production industrielle en 2000 a connu une accélération par rapport 1999, bien qu'elle soit restée inférieure à celle de 1998 et de 1997. La production dans l'industrie a repris de la vigueur en novembre et décembre. Parallèlement, on a observé une forte croissance des commandes nouvelles émanant essentiellement de l'Union européenne, alors que celles en provenance des pays tiers s'affichent en baisse. Toujours dans l'industrie, les enquêtes de conjoncture du premier trimestre de 2001 s'orientent à la hausse par rapport au dernier trimestre de 2000, mais globalement, les perspectives pour 2001 s'annoncent moins favorables. La progression des prix à la production industrielle s'est inversée en janvier 2001, et plusieurs éléments laissent penser que les prix industriels ne devraient pas continuer sur leur sentier d'expansion.

De même, l'activité du secteur de la construction s'est fortement redressée au dernier trimestre de 2000. Ce sont essentiellement les branches concernant les stades avancés de la construction (installation, parachèvement) qui ont bénéficié de la croissance. Tout comme pour l'industrie, les données disponibles en ce début de 2001 font état de perspectives encore favorables. Les prix à la construction ont moins progressé que l'inflation en 2000, tout en ayant subi une accélération en cours d'année.

Le secteur du commerce et des réparations a connu en 2000 une importante accélération de son chiffre d'affaires réel par rapport à 1999. Le dynamisme a été le plus marqué dans le commerce de gros. La forte expansion en termes de variation annuelle cache toutefois une décélération de la croissance du chiffre d'affaires en cours d'année, qui provient essentiellement du commerce de gros (+11.1%

au premier trimestre, +1.7% au dernier) et dans une moindre mesure du commerce de détail. Le mois de janvier 2001 a, quant à lui, connu un important rebond de l'activité.

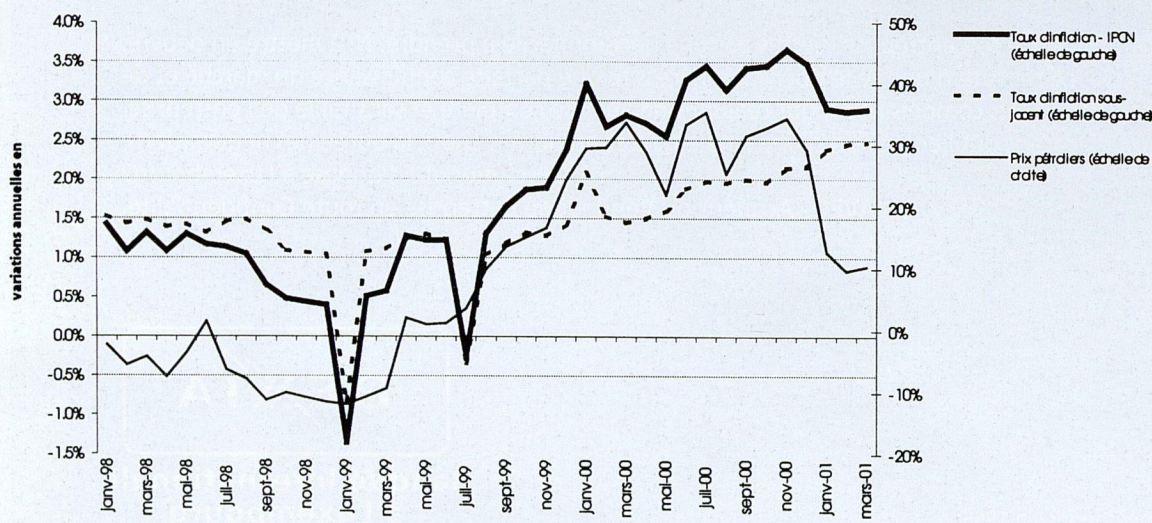
Le secteur financier fait toujours preuve d'un dynamisme soutenu. La somme des bilans des banques luxembourgeoises a connu en 2000 la plus forte expansion de ces 10 dernières années: +11.0%, allant de pair avec une croissance des bénéfices nets. La valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectif luxembourgeois a fait un bond de 49.3% en 2000. Cette forte expansion présente toutefois des signes d'essoufflement depuis novembre 2000, en raison de l'évolution défavorable des marchés financiers.

Une inflation en recul, malgré certains risques persistants

Après la forte hausse en 1999 et en 2000, l'inflation s'est tassée au début de l'année 2001. La principale raison de l'accélération de l'inflation est également responsable du tassement de celle-ci, c'est-à-dire l'évolution des prix pétroliers. L'écart entre l'inflation luxembourgeoise et celle des principaux partenaires commerciaux s'est fortement réduit en janvier et février 2001. Les perspectives pour l'inflation luxembourgeoise s'annoncent favorables. Selon les prévisions du STATEC, celle-ci devrait passer sous la barre des 2% au dernier trimestre de 2001. L'inflation sous-jacente devrait également se tasser dans les mois à venir, mais serait toujours en hausse par rapport à l'année 2000.

Le coût salarial nominal s'est fortement accéléré en 2000 malgré le tassement observé au 4e trimestre. Deux facteurs sont à l'origine de ces développements: d'une part la croissance économique exceptionnellement élevée en 1999 et en 2000, et, de l'autre, la progression des prix à la consommation, qui est responsable pour les adaptations automatiques des salaires du coût de la vie.

Graphique 1: Inflation et prix pétroliers



Dynamisme important des échanges extérieurs

Les échanges extérieurs ont témoigné de la forte expansion économique qui a prédominé en 2000. La demande extérieure est restée robuste, malgré un léger tassement en fin d'année 2000 et au début de 2001. Les exportations de marchandises (+9.3%) ont progressé plus fortement que les importations, et en conséquence, le déficit commercial s'est nettement rétréci, et ce en dépit de la légère dégradation des termes de l'échange.

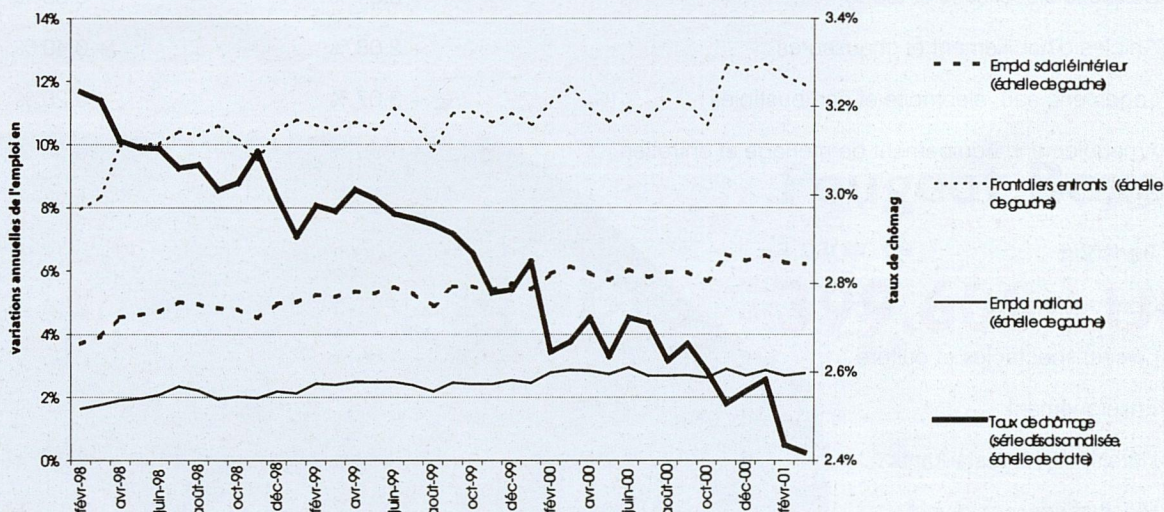
En raison du surplus important de la balance des biens et services, la balance courante du Luxembourg a connu en 2000 sa plus forte expansion depuis 1996. La progression des exportations de services s'explique essentiellement par la poussée des

exportations du secteur financier, des services de transports, de voyage et de communication.

Marché de l'emploi: pas de ralentissement en perspective

L'emploi a connu une croissance exceptionnelle en 2000 et ne montre toujours pas de signe de faiblesse, ainsi qu'en témoigne le recul du chômage. Les estimations pour le premier trimestre de 2001 font état d'une croissance de l'emploi salarié intérieur toujours supérieure à 6%. Le taux de chômage a largement bénéficié de cette croissance de l'emploi et a baissé sensiblement en 2000. Finalement, on a observé une recrudescence du recours au travail intérimaire, ce qui, combiné à d'autres observations économiques, confirme que l'activité a été soutenue en fin d'année et plus particulièrement en octobre et novembre.

Graphique 2: Emploi et chômage



La Note de Conjoncture n° 1-2001 est disponible au Statec, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 120.- LUF/ 2.97 EUR. Une version électronique complète et un résumé en anglais sont disponibles

gratuitement sur le site Internet du Statec. Pour en savoir plus: Statec, Section Conjoncture, M. Zulmiro Da Costa, Tél: 478 - 4242/4234, fax: 24 18 12, e-mail: zulmiro.dacosta@statec.etat.lu

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Prix à la consommation

L'inflation se stabilise à 2.8% au 1er avril 2001

Après la hausse de +0.28% au 1er mars, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, marque au 1er avril une hausse d'une envergure analogue de +0.31%. L'indice atteint 109.05 points au 1.4.2001 (base 100 en 1996). Avec +2.82 %, le taux d'inflation sur 12 mois se stabilise au niveau atteint au premier trimestre 2001 (+2.87% à +2.90%) ; il s'agit du taux le plus favorable enregistré depuis juin 2000. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 624.06 points. La moyenne semestrielle atteint 620.10 points au 1.4.2001.

a) Taux de variation des indices de groupe

	Avril 2001/Avril 2000	Avril 2001/ Mars.2001
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 4.65 %	+ 0.87 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.34 %	+ 0.88 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 2.08 %	+ 0.49 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 3.07 %	- 0.20 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.90 %	+ 0.06 %
Santé	+ 2.87 %	- 0.28 %
Transport	+ 3.42 %	+ 0.15 %
Communications	- 11.51 %	- 0.14 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.66 %	- 0.05 %
Enseignement	-	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.66 %	+ 0.34 %
Biens et services divers	+ 4.09 %	+ 1.13 %
Indice général	+ 2.82 %	+ 0.31 %

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Assurances liées aux transports (pondération 9.1 ‰)	+0.07 p.	Combustibles liquides (pondération 16.0 ‰)	-0.09 p.
Cigarettes (pondération 12.3 ‰)	+0.05 p.	Essence (pondération 17.5 ‰)	-0.02 p.
Saucisses et saucissons (pondération 5.6 ‰)	+0.03 p.		
Viande de porc (pondération 3.1 ‰)	+0.03 p.		
Transport de personnes par air (pondération 5.8 ‰)	+0.03 p.		

A TOUS LES INDÉPENDANTS, PEUGEOT FAIT UNE FLEUR.



Peugeot Partner

à partir de

249.100 LUF HTVA*
(6.175,03 €)



Peugeot Boxer

à partir de

399.600 LUF HTVA*
(9.905,83 €)

www.peugeot.lu

Les conditions de nos véhicules utilitaires ont un petit côté printanier. Humez ceci : un prix au ras des pâquerettes tout au long de l'année, accompagné d'un Contrat Green qui propose une prime de 15.000 LUF (371,84 €) TVA_c pour votre véhicule hors d'usage*. Sans oublier le Contrat Peugeot Assistance+ qui offre 1 + 2 ans gratuits de tranquillité d'esprit**. Et voilà que les finances de votre entreprise respirent déjà!

*Prix valables du 01/05/01 au 31/12/01, prix TVA_c : 286.500 LUF (7.102,15 €) pour le Partner et 459.550 LUF (11.391,95 €) pour le Boxer. Décoration non disponible. **cumulable à toutes les autres offres promotionnelles dont vous pouvez bénéficier à l'achat d'une nouvelle Peugeot. ***Le Contrat Peugeot Assistance+ est une combinaison d'assistance et d'assurance fournie par Inter Mutuelle Assistance de Niort s.a., entreprise reconnue (en libre prestation de services) pour pratiquer la branche 18, dont le siège social est établi avenue de Paris 118 à 79033 Niort en France - R.C.S. Niort : 320.281.025. Pour plus d'information au sujet du Contrat Peugeot Assistance+, vous pouvez vous adresser à cette entreprise d'assurances.

VEHICULES UTILITAIRES PEUGEOT. ON NE DEVRAIT TRAVAILLER QU'AVEC EUX.



PEUGEOT

L'évolution de l'indice général au 1er avril 2001 (+0.34 point) résulte principalement d'incidences à la hausse marquées des divisions „Produits alimentaires et boissons non alcoolisées“ (+0.14 point) et „Biens et services divers“ (+0.09 point), auxquelles se sont ajoutées des incidences modérées des divisions „Articles d'habillement et chaussures“ (+0.04 point), „Boissons alcoolisées et tabac“ (+0.04 point), „Hôtels, cafés, restaurants“ (+0.03 point) et „Transports“ (+0.02 point). Seule la division „Logement, eau, électricité et combustibles“ a apporté un impact négatif notable à l'évolution de l'indice général (-0.03 point); l'apport des cinq autres divisions n'a guère dépassé 0.01 point (à la hausse ou à la baisse) ou a été nul. En ce qui concerne les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, la forte incidence, de 0.14 point, est à attribuer à proportion de 0.09 point au renchérissement des viandes et produits de viande.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la hausse sur l'indice ont connu des augmentations de prix respectifs de +5.7% (assurances liées aux transports), +2.7% (cigarettes), +4.3% (saucisses et saucissons), +7.4% (viande de porc) et +3.2% (transport de personnes par air). Des renchérissements d'une certaine importance ont par ailleurs été relevés pour la viande de lapin, gibier etc. (+9.8 %), les poissons surgelés (+4.7%) et les frais de stationnement (+4.1%). Les baisses de prix les plus en vue

ont concerné les supports d'enregistrement d'images et de son (-4.7%), les équipements de téléphone, télécopie, etc. (-4.0%) et les combustibles liquides (-3.1%).

En marquant en moyenne une baisse de -1.3% du 1er mars au 1er avril 2001, les produits pétroliers ont constitué un facteur de stabilité. L'ensemble des autres biens et services a connu durant cette période une progression de +0.39 %. L'indice au 1er mai 2001 sera publié le 7 juin, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 4/2001) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest Robert, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Cahiers économiques du Statec n° 92

La compétitivité: l'un des déterminants essentiels de la création d'emploi

Le Statec vient de publier dans la Série des Cahiers économiques, le rapport 2000 sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Ce deuxième rapport annuel, qui a été réalisé dans le cadre d'une coopération entre la CREA du CRP-GL, le Centre universitaire et le STATEC, distingue deux volets: l'analyse des indicateurs de compétitivité d'une part et de l'autre, les études plus spécifiques sur des questions relatives à la compétitivité.

- Le cahier n° 92 ouvre sur la partie récurrente que constitue désormais l'analyse annuelle des indicateurs de compétitivité classiques. Cette partie porte sur la performance extérieure, les indicateurs synthétiques de compétitivité et sur leurs composants à savoir les indicateurs de compétitivité-prix, de rentabilité, de coûts et de productivité, ainsi que sur les indicateurs d'attractivité et de diversification.
- Dans la deuxième partie sont présentées deux études spéciales traitant d'aspects particuliers d'une économie très ouverte. La première étude spéciale a été réalisée par Arnaud Bourgain du Centre Universitaire et Patrice Pieretti de la Cellule de Recherche d'Economie Appliquée (CREA). Par une modélisation simplifiée des déterminants du niveau de l'emploi d'une petite économie ouverte, les auteurs s'efforcent d'isoler l'influence de la compétitivité à côté d'autres déterminants comme la conjoncture étrangère et la modification du coût relatif des fac-

Porte ouverte pour **SM3** „KEEP IT SIMPLE“

Le logiciel de salaire le plus performant
„MADE IN LUXEMBOURG“

Nous invitons tous nos clients et toutes les entreprises intéressées à la présentation officielle du successeur de

Salaire-Minute

Hôtel Sofitel

Vendredi 6 Juillet de 9 à 21 heures
Samedi 7 Juillet de 9 à 16 heures

S-M est installé plus de 400 fois et établit plus de 45.000 décomptes par mois.

Offene Tür für **SM3** „KEEP IT SIMPLE“

Das leistungsstärkste Lohnprogramm
„MADE IN LUXEMBOURG“

Wir laden alle Anwender und alle interessierten Betriebe ein zur offiziellen Vorstellung des Nachfolgeprogramms von

Salaire-Minute

Hotel Sofitel

Freitag 6 Juli von 9 bis 21 Uhr
Samstag 7 Juli von 9 bis 16 Uhr

S-M wurde über 400 mal installiert und erstellt pro Monat über 45 000 Abrechnungen.

SOFT-KIS s.à.r.l.

68, rue de Luxembourg
L-7540 Rollingen-Mersch
Tél.: 328380 • Fax: 327984
info@softkis.lu • www.softkis.lu

teurs de production (capital, travail). Une évaluation empirique de ces effets portant sur l'industrie et les services marchands parvient à estimer à environ 22% la part de la compétitivité dans la création d'emploi pour la période de 1990 à 1998.

- La seconde étude spéciale effectuée par Guy Schuller du Statec souligne l'importance - en matière de contribution de la demande extérieure à la croissance - d'une analyse en termes de contenu en importations pour bien appréhender les caractéristiques d'une économie ouverte. Plutôt que de se limiter à l'analyse de la contribution nette (exportations-importations) de l'étranger à l'évolution de l'économie, il s'est avéré plus pertinent de mesurer d'abord le contenu en importations de chaque composante macro-économique avant d'apprécier le rôle joué par la demande interne ou externe sur l'activité économique. L'application concrète de cette méthode à l'économie du Luxembourg montre que l'analyse de l'évolution économique est fortement affectée par ce changement d'approche en 1999.

Pour en savoir plus: Statec, Section Relations économiques extérieures, M. Guy Schuller, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

Tourisme luxembourgeois

Recul modéré en 2000

Après trois années de croissance continue le tourisme luxembourgeois a quelque peu inversé la vapeur en 2000. Comme il ressort des résultats du recensement annuel des arrivées et des nuitées dans les établissements d'hébergement, effectué par le STATEC, le nombre d'arrivées, toutes catégories d'hébergement confondues, a régressé de près de 4% alors que celui des nuitées a connu un recul de 5.8%.

Du côté des hôtels, auberges et pensions on a cependant pu observer une consolidation au niveau élevé atteint en 1999 (arrivées -1.9%, nuitées +0.4%). Les mauvaises conditions météorologiques d'une partie de l'été ont laissé des traces sur les campings où on a dénombré quelque 9% de visiteurs et 12.5% de nuitées en moins.

Tableau 1: Arrivées et nuitées (en milliers) - Total pays

	Arrivées			Nuitées		
	1999	2000	00/99 en %	1999	2000	00/99 en %
Total	882.1	849.4	-3.7	2 773.9	2 612.7	-5.8
dont						
Hôtels, auberges, pensions	574.2	563.5	-1.9	1 203.4	1 207.7	0.4
Campings	209.2	191.1	-8.7	1 180.6	1 032.9	-12.5
Autres moyens d'hébergement	98.7	94.8	-4.0	389.9	372.1	-4.6

Tableau 2: Nuitées selon le pays de résidence des hôtes (toutes catégories d'hébergement)

	1999	2000	00/99 en %
Tous pays	2 773.9	2 612.7	-5.8
dont			
Pays-Bas	1 043.0	924.8	-11.3
Belgique	558.5	532.5	-4.7
Allemagne	216.0	211.8	-1.9
France	134.4	145.4	8.2
Royaume-Uni	117.8	127.5	8.2

Si les touristes néerlandais ont quelque peu délaissé le Grand-Duché (-11.3% de nuitées) pour des cieux plus cléments, nos hôtes anglais et français ont amélioré leur fréquentation de plus de 8%.

Tableau 3: Arrivées et nuitées (en milliers) - Ville de Luxembourg

	Arrivées			Nuitées		
	1999	2000	00/99 en %	1999	2000	00/99 en %
Total	349.2	354.2	1.4	740.5	766.9	3.6
dont						
Hôtels, auberges, pensions	291.5	294.1	0.9	597.3	614.2	2.8

La Ville de Luxembourg a continué à accroître le nombre de ses touristes (+1.4 %) qui ont passé 3.6 % de nuitées de plus que l'année précédente dans la capitale. Grâce notamment au développement du tourisme d'affaires les nombres d'arrivées et de nuitées des hôtels, auberges et pensions ont progressé de respectivement 0.9 et 2.8%. La capitale compte par conséquent 51% des nuitées totales dans ce segment, alors que la région du Centre en totalise

plus de 65 %, ce qui laisse un petit tiers pour les quatre autres régions touristiques.

Les résultats détaillés du recensement des arrivées et des nuitées pour les années 1998 à 2000 seront publiés dans un Bulletin du STATEC à paraître fin juin 2001. Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques d'entreprises-Tourisme, M. Contact: Victor Molling, Tél: 478 - 4258, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/05/2001:

AU PETIT DOMINO S.à r.l.

37, place de l'hôtel de ville
L-3590 DUDELANGE
c9372/2001
17/04/2001 - 16/04/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de literie

BIJAK Alice

38, Grand-Rue
L-3650 KAYL
c9346/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires

CHARME ET CREATION S.à r.l.

4, rue du Marché aux Herbes
L-1728 LUXEMBOURG
c9396/2001

22/05/2001 - 21/08/2001
transformation immobilière
articles d'ameublement et cuisines incorporées

CHAUSSURES COLETTE SOCIETE DE FAIT

47, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9386/2001
02/05/2001 - 01/08/2001
transformation immobilière
chaussures et accessoires, articles de maroquinerie

CLAUDINE C. S.à r.l.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9388/2001A
26/04/2001 - 25/07/2001
transformation immobilière
articles de confection et accessoires de mode y assortis, articles de fausse-bijouterie

CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG
c9291/2000
26/07/2000 - 25/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
produits alimentaires

DEDE S.à r.l.

92, Grand-Rue
L-9051 ETTTELBRUCK
c9387/2001
14/04/2000 - 13/07/2001
déménagement: 81, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette
articles d'habillement

DEKORALUX S.A.

Centre commercial Hohkaul
L-5230 SANDWEILER
c9331/2000
11/11/2000 - 10/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants sur une surface de vente de 500 m²

DENSBORN Georgette

3, rue des Ecoles
L-3461 DUDELANGE
c9306/2000
01/10/2000 - 30/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

DUE Albert

33, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9327/2000

11/10/2000 - 10/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie et de bijouterie

EISCHEN Pia

70, Grand-Rue
L-9905 TROISVIERGES
c9381/2001
04/04/2001 - 03/07/2001
transformation immobilière
articles de confection

EVERARD Ernestine

23, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c9316/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

FEYERSTEIN Suzanne

51, rue G.D.Charlotte
L-7520 MERSCH
c9296/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et vêtements de sports

GISELA JOST CHOSE-RIE ALDRINGEN S.à r.l.

19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG
c9360/2000
06/01/2001 - 05/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'art de table et de décoration, articles de papeterie, articles pyrotechniques

HERTZ & CIE S.à r.l.

3, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
c9299/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles

HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE
c9361/00
22/01/2001 - 19/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

KAUTHEN MARCEL S.à r.l.

6, rue de Wilwerdange
L-9911 TROISVIERGES
c9379/2001
04/04/2001 - 03/07/2001
déménagement: 11, rue de Boevange, L-8707 Useldange
meubles meublants, articles d'art de la table et de décoration

KIEFFER René

62, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9370/2001
07/04/2001 - 06/07/2001
déménagement: 14, rue J.P. Pier, L-2333 Luxembourg
articles de confection et accessoires, articles de chemiserie

LADY SHOP CHAUSSURES S.à r.l.

Coin Grand-Rue et rue Philippe II
L-1661 LUXEMBOURG
c9391/2001
04/05/2001 - 03/08/2001
transformation immobilière
articles en cuir, chaussures de luxe et articles de fausse bijouterie

LE RIDEAU S.à r.l.

4, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
c9366/2001
25/01/2001 - 24/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
rideaux, tentures

LUMINART S.à r.l.

74, Millewee
L-2155 LUXEMBOURG
c9378/2001
31/03/2001 - 30/06/2001
déménagement: MGM Building Z.I. Zare, L-4384 Ehlerange
articles et produits électriques

LUX Paul

80, Haaptstrooss
L-6833 BIWER
c9325/2000
14/10/2000 - 13/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
machines, matériel et installations agricoles, accessoires et pièces de rechange y relatifs

MAJERUS Romaine

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9376/2001
15/03/2001 - 14/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement

NANQUETTE Céline

4, Grand-Rue
L-8826 PERLE
c9310/2000
10/08/2000 - 15/08/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie-bonnerie, tissus, articles de ménage, articles de quincaillerie, jouets

NICKELS Margot

107, rue de Bonnevoie
L-1261 LUXEMBOURG
c9319/2000
15/09/2000 - 14/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires

OLINGER Jacques

29, rue Michel Rodange
L-4660 DIFFERDANGE
c9375/2001
19/03/2001 - 18/03/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de peinture, articles de toilette, ustensiles ménagers et encadrements, objets décoratifs pour intérieurs

OPTIQUE HOWALD S.A.

Centre commercial CACTUS
L-2529 HOWALD
c9323/2000
02/10/2000 - 01/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles optiques

OTZEN Birte

30, rue de Hesperange
L-1731 LUXEMBOURG
c9317/2000
20/09/2000 - 19/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

PIRE RAYMOND

47, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c9369/2001
01/02/2001 - 31/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
cadeaux-souvenirs, articles décoratifs pour intérieurs et articles de bimboloterie

QUINET Yolande

13, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH-MARTELANGE
c9354/00
05/12/2000 - 04/12/2001
cessation complète de l'activité

commerciale
articles toilette

RADIO-SERVICE LESSEL S.à r.l.

18, avenue de la Gare
L-1610 LUXEMBOURG
c9341/2000
08/11/2000 - 07/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
commerce de détail d'appareils électriques, de matériel et d'accessoires électriques, ainsi que de cassettes magnétiques

REYTER Suzanne

80, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9330/2000
30/10/2000 - 29/10/2001
cessation complète de l'activité commerciale exercé
articles électro-ménagers, articles de lustrerie, articles en étain et cadeaux-souvenirs

ROULLING MARIE-THERESE

9, rue Enz
L-5532 REMICH
c9399/2001
12/05/2001 - 11/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles de lingerie, articles de chemiserie et articles de mercerie

SACCHETTI Giuseppe

86, rue du Canal
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE
c9315/2000
16/09/2000 - 15/09/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles d'artisanat d'art

SAMDAM S.à r.l.

53, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG
c9392/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie, articles de voyages, foulards, parapluies et articles de ganterie

SASSEL Georges

5, Grand-Rue
L-9240 DIEKIRCH
c9348/2000
18/11/2000 - 17/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de pêche, souvenirs, cartes-vues et articles de maroquinerie

SCANCAR LUXEMBOURG S.A.

18, rue des Peupliers
L-2328 LUXEMBOURG
c9394/2001
02/05/2001 - 01/08/2001
déménagement: Z.I. Bourmicht

à Bertrange/Strassen
voitures neuves et d'occasion

SCHIFFMANN S.à r.l.

11, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9349/2000
21/11/2000 - 20/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires y relatifs

SCHOCKMEL Christian

95, rue A. Fischer
L-1521 LUXEMBOURG
c9364/2001
22/01/2001 - 21/01/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de la branche d'étagiste décorateur et articles de décoration pour intérieurs

SERRA Gérard Michel

209, rue des Romains
L-8041 BERTRANGE
c9380/2001
02/04/2001 - 01/04/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement et appareils électro-ménagers

SIMAPHI S.A.

4, rue Pierre Gregoire
L-4702 PETANGE
c9390/2001
18/04/2001 - 17/07/2001
déménagement: 8, rue Parc Gerlache, L-4574 Differdange
articles textiles et vêtements, articles de mercerie, de bonneterie et articles de maroquinerie sur une surface de vente de 100 m²

SPEYER JEAN

18, avenue T. Gordon Smith
L-7740 COLMAR-BERG
c9389/2001
02/05/2001 - 01/05/2002
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

SPORTISSIMO S.à r.l.

81-83, rue de Hollerich
L-1741 LUXEMBOURG
c9393/2001
09/05/2001 - 08/08/2001
transformation immobilière
articles de sport et de camping, articles textiles et vêtements

TIBET CARPETS S.à r.l.

11-13, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9347/2000
14/11/2000 - 13/11/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement (tapis)

UNDER FIFTEEN S.à r.l.

5-11, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9307/2000
12/07/2000 - 11/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires

Secteur ICT**Création d'un consortium ASP à Luxembourg**

Fujitsu Siemens Computers, TECSYS infopartners S.A. et WorldCom ont décidé de former un consortium ASP à Luxembourg. Les principaux buts de ce consortium consisteront à définir et à promouvoir Luxembourg en tant que lieu d'implantation idéal pour la distribution de services internationaux par le web, à susciter de l'intérêt pour le modèle ASP à Luxembourg, à favoriser l'échange d'informations et d'expériences concernant les nouveaux développements en matière de technologie et d'applications et à établir des standards communs pour les ASP (accords sur le niveau des services, accès, sécurité, facturation, etc.). Le consortium est ouvert à de nouveaux membres et propose la création d'une plate-forme stratégique où les pures sociétés ASP, les détenteurs de la technologie (les fournisseurs de hardware et de logiciels, les consultants) et les consommateurs pourront communiquer et coopérer.

Un taux de croissance astronomique est pronostiqué pour le marché des ASP au cours de la décennie prochaine. Conformément à Forrester Research, 22% de l'ensemble des applications seront utilisés d'ici 2003 par l'intermédiaire de services du genre ASP. Mais ce marché n'a pas encore réussi sa percée définitive, notamment en raison de l'absence de toute définition claire ou structurée applicable au modèle ASP. L'initiative prise par le Consortium ASP devra permettre de poser les bases d'une nouvelle plate-forme indépendante d'information et de communication. Les membres fondateurs du consortium disposent d'un vaste champ de compétences, couvrant tous les aspects touchés par les ASP.

Le Consortium ASP s'engage à promouvoir activement le modèle ASP à Luxembourg

- en fournissant une plate-forme de communication aux ASP, à leurs fournisseurs de technologies et à leurs clients;
- en encourageant les innovations dans la technologie et l'organisation ASP,
- en établissant de nouveaux standards en vue d'améliorer la qualité, les performances et la fiabilité des services ASP.

La tâche du consortium est de faciliter l'interaction entre les membres. C'est de cette façon que les sociétés de ce secteur peuvent trouver des réponses à leurs questions et coopérer efficacement en vue d'améliorer le modèle ASP sous tous ses angles. L'innovation est le facteur-clé. Le consortium entend doter le modèle ASP de sa dimension méritée afin

d'en faire un modèle à succès. Grâce à une surveillance attentive du marché et à des analyses d'expériences faites par tous les acteurs impliqués, le consortium sera à même de proposer des solutions dans des domaines critiques du marché: accès, livraison, développement, qualité, service et vie privée, sécurité, facturation, disponibilité commerciale, ingénierie financière, certification, codex commercial, etc. Un certain nombre de groupes de travail sera créé pour aborder tous ces problèmes. Dans son approche, le consortium ne se limitera pas au „pur“ modèle ASP. En fait, il a pris l'engagement de s'occuper d'un grand éventail de concepts de service permettant aux sociétés de gérer leur technologie de l'information et/ou de la communication par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès (xSP).

Les portes du consortium sont largement ouvertes aux nouveaux membres! Les membres fondateurs veulent que le consortium soit une plate-forme ouverte permettant d'aborder tous les aspects du modèle ASP. Voilà pourquoi un appel est lancé à toutes les sociétés actives dans le secteur des ASP ou intéressées par le modèle ASP, qui sont invitées à rejoindre la plate-forme.

Le consortium sera intégré dans un réseau international de consortiums ASP. A Luxembourg, la création officielle du consortium a eu lieu le 8 mai, dans le cadre du First Tuesday Luxembourg. Il adoptera la forme légale d'une association sans but lucratif (ASBL): les sociétés intéressées sont priées de rejoindre le consortium dès que possible, pour lui assurer un départ en flèche! Pour plus d'information: www.fujitsu-siemens.com.

Communication et marketing interactif**Alliance entre IPWEBNET.LU et MindForest Conseil**

MindForest, agence de conseil Internet et IPWEBNET.LU, régie publicitaire online de IP Luxembourg, se sont associées pour mettre en commun leurs compétences et leur savoir-faire dans le but de développer un portefeuille de services collectif dans le domaine de la communication et du marketing interactif. L'expérience et la connaissance de IPWEBNET.LU dans le secteur des médias, combinés aux compétences de MindForest dans la net-économie, devront permettre d'offrir aux agences et aux annonceurs une plate-forme de réflexion et d'innovation pour exploiter les nouveaux médias dans leur communication.

Cette plate-forme proposera non seulement une base de références, d'analyses et d'études sur le secteur visé, mais lancera aussi une série d'activités

d'information, de sensibilisation et de formation. Les agences et les annonceurs auront à leur disposition des services de conseil et d'assistance pour les supporter dans les différentes phases de la réalisation de leur campagne, et pour les aider à exploiter au mieux les nouveaux médias dans leurs stratégies de communication. Un cycle de formation et d'assistance dans le domaine du marketing interactif constitue le premier résultat issu de cette collaboration. Ce cycle vise à sensibiliser les acteurs, à alimenter les réflexions et à soutenir le développement du marché.

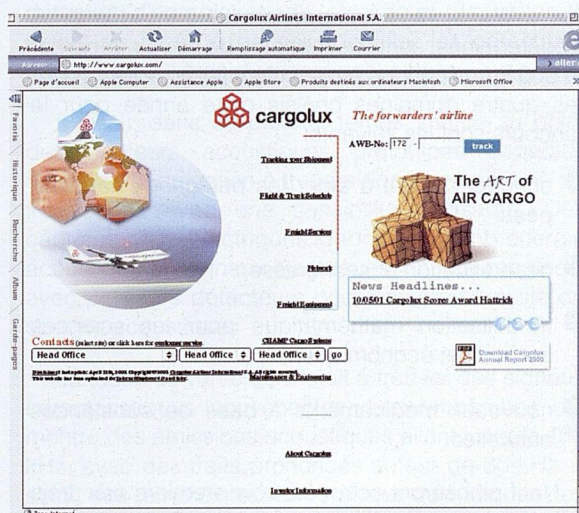
MindForest apporte une autre vision du conseil. Cette structure s'est spécialisée dans l'amélioration des performances des entreprises à travers la maîtrise des technologies d'information et de communication. Dans ce contexte, MindForest se concentre sur l'identification des synergies entre les domaines technologiques, organisationnels, marketing, la gestion des ressources humaines, et l'accompagnement des entreprises dans leur développement vers la net-économie. IPWEBNET.LU propose, en plus de la communication traditionnelle sur le Web (bannering), une panoplie de formes innovatrices qui permettent aux marques de communiquer via ses sites en régie. IPWEBNET.LU analyse les besoins de l'annonceur, élabore et propose un planning en rapport avec les objectifs de l'action, propose une forme de communication adaptée, fait le suivi pendant et après la mise online, établit des rapports de la campagne et en tire les conclusions. IPWEBNET.LU, plus qu'une simple présence online. Pour plus d'informations: M.Romain Haas, tél.: +352 44 70 70 283, M. Guy Kerger, tél.: +352 43 93 666 771.

www.cargolux.com

Cargolux gestaltet Website neu

Cargolux Airlines International hat seine Webseite www.cargolux.com neu gestaltet. Sie ist funktioneller geworden und bietet dynamischen Zugang zur CHAMP Datenbank, über den Kunden den Status ihrer Sendungen und andere wichtige Informationen abfragen können. Die neugestaltete Website ist laut Cargolux ein wichtiger Schritt um die Gesellschaft in der Welt des E-Commerce zu positionieren. Die nächste Herausforderung wird sein, die Gesellschaft auf dem elektronischen Markt zu etablieren. Die neue Webseite bietet Links zu vier Hauptthemen: Pressemitteilungen; Commercial Information mit Zugriff auf wichtige Informationen wie Air Waybill Tracking, LKW- und Flugpläne, Streckennetz, Frachtservice, Wartungsinformationen und Informationen zum Cargolux IT Angebot; Offices mit Zugang zu allen Cargolux Büros und Corporate mit allgemeinen Informationen über Cargolux, Geschäftsbericht, Jobs- und Trainingsinformationen. Cargolux Airlines ist Europas größte Luftfrachtgesellschaft und betreibt

eine moderne B747-400F Flotte auf ihrem weltweiten Streckennetz. Mehr als 30 Destinationen werden regelmässig angefliegen. Die Gesellschaft hat über 60 Büros in 46 Ländern und bietet zusätzlich ein ausgedehntes LKW Streckennetz in Europa und den USA. Charterflüge und Flugzeugwartungen werden ebenfalls angeboten. Cargolux ist in Luxemburg ansässig und zählt weltweit über 1.300 Mitarbeiter.



Télécommunication

Codenet lance la portabilité des numéros au Grand Duché

Codenet, filiale du groupe multinational Suez et opérateur de télécommunication disposant d'une licence de Classe A au Luxembourg, vient d'annoncer l'obtention de la certification de l'EPT pour le respect des procédures de demandes de portabilité des numéros. Grâce à la portabilité des numéros, les entreprises désirant se connecter sur le réseau de Codenet afin de bénéficier de son service de téléphonie, peuvent le faire en conservant leurs numéros existants.

L'intérêt de la portabilité ne se limite pas qu'aux numéros géographiques; elle est également très intéressante dans le cas de numéros non-géographiques tels que numéros verts et numéros premiums. Ceci est particulièrement vrai pour les centres d'appels spécialisés dans le traitement d'appels entrants (prises de commandes, centres d'information, help desk, etc...). Il est également intéressant de noter qu'en cas de déménagement sur le territoire luxembourgeois, les sociétés travaillant avec Codenet peuvent conserver leurs numéros existants.

Prix Archimède

En participant au prix Archimède organisé au titre du Cinquième programme cadre de l'Union européenne, les étudiants pourront remporter un prix financier qui leur permettra de poursuivre leurs études scientifiques. Les candidats qui feront preuve d'excellence scientifique et qui pourraient apporter une valeur ajoutée européenne dans les domaines prédéterminés, sont susceptibles de se voir décerner 50.000 Euros pour un projet scientifique de leur choix. Les quatre domaines choisis cette année pour le concours sont les suivants:

- concepts visant à aider les personnes handicapées;
- désertification et sécheresse;
- modélisation mathématique pour les sciences sociales et économiques;
- nouveaux médicaments à base de substances naturelles.

Neuf prix seront octroyés: trois premiers prix, trois deuxième prix et trois troisième prix. Outre ces prix, des distinctions seront décernées aux meilleurs projets scientifiques. Les candidatures peuvent être établies individuellement ou en groupe. La date limite de remise des candidatures est fixée au 31 juillet.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter: Commission européenne - DG Recherche, Direction C - Science et Société, Mme Mélanie Kitchener, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles, tél.: +32 2 295 06 86, fax: +32 2 296 32 70, e-mail: melanie.kitchener@cec.eu.int. Pour de plus amples informations sur les prix Archimède: www.cordis.lu/improving/awards/archimedes.htm.

Etudes relatives à des questions d'innovation

La DG Entreprises de la Commission européenne a lancé un appel d'offres pour des études relatives à des questions d'innovation. Les études requises devront permettre l'examen et la mise à jour des sujets prioritaires de la structure analytique dans le domaine de l'innovation en rapport avec les entreprises. L'appel d'offres est divisé en quatre lots, chaque lot correspondant à une étude particulière. Les lots sont les suivants:

- gestion de l'innovation et économie axée sur la connaissance;
- nouveaux produits et services. Analyse des réglementations régissant les nouveaux marchés;

- innovation dans le secteur tertiaire: enjeux et tendances;
- examen et analyse de résultats sélectionnés obtenus par des études relatives à la politique de l'innovation.

Date limite de demande du dossier d'appel d'offres: 19.6.2001. Date limite de réception des offres: 3.7.2001. Avant de prendre contact avec la Commission, il est vivement conseillé aux soumissionnaires de consulter le texte original d'appel d'offres publié au Journal officiel des Communautés européennes sous la référence mentionnée ci-après.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter: M. José-Ramon Tiscar, Commission européenne, DG Entreprises - Politique de l'Innovation, Bâtiment J. Monnet (EUFO 2165), Plateau du Kirchberg, L-2920 Luxembourg, fax: +352 43 01 34 129, e-mail: jose.tiscar@cec.eu.int. Pour de plus amples informations: www.cordis.lu/innovation-smes.

28 juin 2001

Conférence Ecodesign (Londres)

L'association britannique „SEEBA“ (Association des entreprises du Sud-Est respectueuses de l'environnement) organise une conférence à Londres le 28 juin 2001, intitulée „l'écodesign pour des avantages concurrentiels“. Cette manifestation est spécifiquement destinée aux industries de fabrication manufacturière de la région et est parrainée à la fois par la SEEBA, l'Agence pour l'environnement, l'Institut des ingénieurs électriciens, la fédération des industries de circuits imprimés et des spécialistes en stratégies d'innovation (PERA).

De nombreux orateurs de renommée internationale, dont le Professeur Ab Stevels de Philips Consumer Electronics (Pays-Bas), amèneront les délégués à aborder des sujets tels que les tendances et les vecteurs du développement des éco-produits, les techniques de soudure sans plomb ainsi que la gestion de l'écodesign et la chaîne d'approvisionnement.

La SEEBA, une initiative du centre pour le design durable situé à l'Institut des beaux-arts et du design du Surrey (Centre d'enseignement supérieur) est un club d'entreprises intéressées par les questions de la „responsabilité du producteur“, dans les domaines de l'électronique, de l'automobile et de l'emballage.

Des informations supplémentaires sur la SEEBA sont disponibles à l'adresse: The Centre for Sustainable Design, www.cfsd.org.uk/seeba/index.htm ou auprès du Professeur Martin Charter, The Surrey Institute of Art & Design, University College, tél.: +44 1252 89 2772.

CRAFT

Favoriser l'accès des PME aux projets de recherche européens

CRAFT fait parti des mesures spécifiques mises en place par la Commission européenne pour encourager et faciliter la participation des PME aux activités de recherche et de développement technologique. Ce dispositif permet aux PME n'ayant pas ou peu de capacités de recherche de faire sous-traiter un travail de recherche, en restant les seuls propriétaires des résultats de la recherche, à un ou des organismes de recherche de leur choix afin de solutionner des problèmes techniques. Nous continuons ici notre série d'exemples de projets CRAFT commencée au début de cette année.

4^{ème} exemple d'un projet CRAFT:

Contrôle de qualité non destructif en temps réel du soudage électrique par points, 1995-1997

Le soudage par points est utilisé pour souder la tôle de manière rapide et économique dans les usines de production automatisées (ex: l'industrie automobile). Des millions de soudures sont réalisées chaque jour. Le contrôle de la qualité, généralement réalisé de façon globale, consiste à appliquer une violente pression sur la jointure pour mesurer la charge de rupture; procédure coûteuse qui prend du temps et ne peut être utilisée pour donner des informations sur l'état de chaque soudure.

Il s'agissait donc de réaliser un système de contrôle automatique permettant une inspection non destructive et indiquant avec précision l'état de chaque soudure individuelle, en temps réel, de sorte que le paramètre de fonctionnement incorrect puisse être corrigé. L'analyse des émissions acoustiques (EA) a été utilisée pour réaliser des essais sur la détection de fuites et l'isolation électrique.

Le projet

SDT -un producteur de systèmes de contrôle belge -a recruté cinq autres PME françaises et italiennes, actives dans le secteur de l'ingénierie/soudage, ainsi qu'un important utilisateur final, Renault, pour entreprendre un programme de recherche sur l'analyse acoustique. Le projet CRAFT qui en découle a sous-traité une grande partie de la recherche à trois organismes français de R&D. Ceux-ci ont été chargés d'identifier les caractéristiques du signal acoustique émis durant le processus de soudage, qui pourrait donner une indication de la qualité de la soudure.

Les émissions acoustiques sont produites par les mécanismes physiques qui interviennent dans le processus de soudage -en particulier la dilatation du métal lorsqu'il est chauffé, le changement d'état

lorsque le métal fond et le processus de fissuration lorsque le métal refroidit et se solidifie. Ces processus produisent des sons à travers le spectre de fréquences sur une échelle de temps qui s'étend tout au long du processus de soudage.

Une approche en plusieurs étapes

Le problème que le groupe a rencontré était de détecter, d'enregistrer, de stocker et de traiter le signal de façon à pouvoir identifier les caractéristiques particulières du signal acoustique.

Il fallait, dans un premier temps, mettre au point des capteurs acoustiques prototypes capables d'assurer la détection à travers une large gamme de fréquences avec une sensibilité suffisante. Des capteurs piézo-électriques, qui transforment l'énergie acoustique en signaux électriques, ont été imaginés, avec plusieurs détecteurs pour couvrir la totalité du spectre acoustique.

La tâche suivante consistait à trouver des signaux caractéristiques convenables. Les recherches ont montré des émissions acoustiques allant jusqu'à 150 kHz, avec des traits prononcés autour de 80 kHz. Il s'agit des „empreintes" acoustiques qui indiquent les déviations d'une bonne soudure. Des filtres ont été utilisés pour sélectionner ces composantes de fréquence et le signal a été ensuite acheminé vers un ordinateur personnel.

Ensuite, il a fallu développer un programme d'analyse des signaux. Celui-ci utilise un processeur de signaux numériques pour numériser le signal avant que l'analyse des signaux et des données complexes ne soit effectuée à l'aide de plusieurs algorithmes.

Le prototype

Le système EA prototype a été testé et configuré en laboratoire avec 4 000 soudures expérimentales. Grâce à l'isolation de ses circuits, il était capable de détecter et d'analyser les émissions produites durant le processus de soudage, en dépit de l'interférence électromagnétique du courant de soudage.

Le prototype a ensuite été installé sur la chaîne de fabrication pour la réalisation d'essais sur le terrain avec plus de 70 000 soudures. Deux procédés de soudage différents ont été contrôlés pour tester la sensibilité du système. Dans le premier, le système était à même de diagnostiquer, en temps réel, toutes les soudures défectueuses, ce qui a été confirmé ultérieurement en réalisant des essais de torsion standardisés. Dans la seconde application, la nature de la tôle a fourni un signal qui a rendu la caractérisation difficile. Toutefois, en dépit de cela, il a été possible de détecter les problèmes „graves".

Des machines «intelligentes»

Le prototype ayant fait ses preuves, un système industriel a été mis au point dans les établissements de SDT. Ce système de „contrôle des paramètres

en ligne fournit un feed-back en temps réel pour optimiser les paramètres de production. Ces machines dites „intelligentes“ permettent ainsi aux usines de fonctionner de manière plus efficace et de limiter considérablement les pertes.

Business plans 123 GO

Remise de prix de la 2^e étape du concours interregional

Récemment, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sarrebruck, devant plus de 200 personnes venant du Luxembourg, de Lorraine, Trèves, Sarrebruck et Wallonie, le Ministre Sarrois de l'Économie, M. Georgi, a remis 1.250 Euros à chacun des lauréats de la deuxième des 3 étapes du Concours Interrégional de Business Plans récompensant les meilleurs couples produits/marchés.

306 projets avaient été présentés par de futurs entrepreneurs. Parmi ceux-ci 134 ont été acceptés comme remplissant les critères de sélection (originaires de la «Grande Région», innovants, non encore financés par du capital à risque et ayant un bon avenir économique). 20 ont été primés et concernent les domaines suivant: (5) Internet, (4) informatique, (3) biotechnologie, (3) loisirs, (2) visualisation en 3 D, (1) télétravail, (1) industrie des alliages à mémoire, (1) sécurité routière. La troisième remise des prix se déroulera en Lorraine fin juin. Les 7 meilleurs business plans se partageront alors 100.000 Euros.

Au cours de chacune de ces étapes, un réseau d'entrepreneurs et sponsors de l'initiative mettent, gratuitement, leur expérience à disposition des futurs entrepreneurs pour parfaire la maturation des projets. 123 GO est un Concours très flexible puisque tout un chacun peut l'intégrer à n'importe quel moment. Compte tenu du nombre de projets reçus et comme d'autres concours McKinsey en Europe, Business Initiative devrait contribuer à créer au moins 35 nouvelles entreprises avant la fin 2001. Pour participer, vous aussi, comme porteur de projet, coach ou sponsor: www.123go-creation.org

PASSEZ DE L'IDEE À L'ACTION



Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

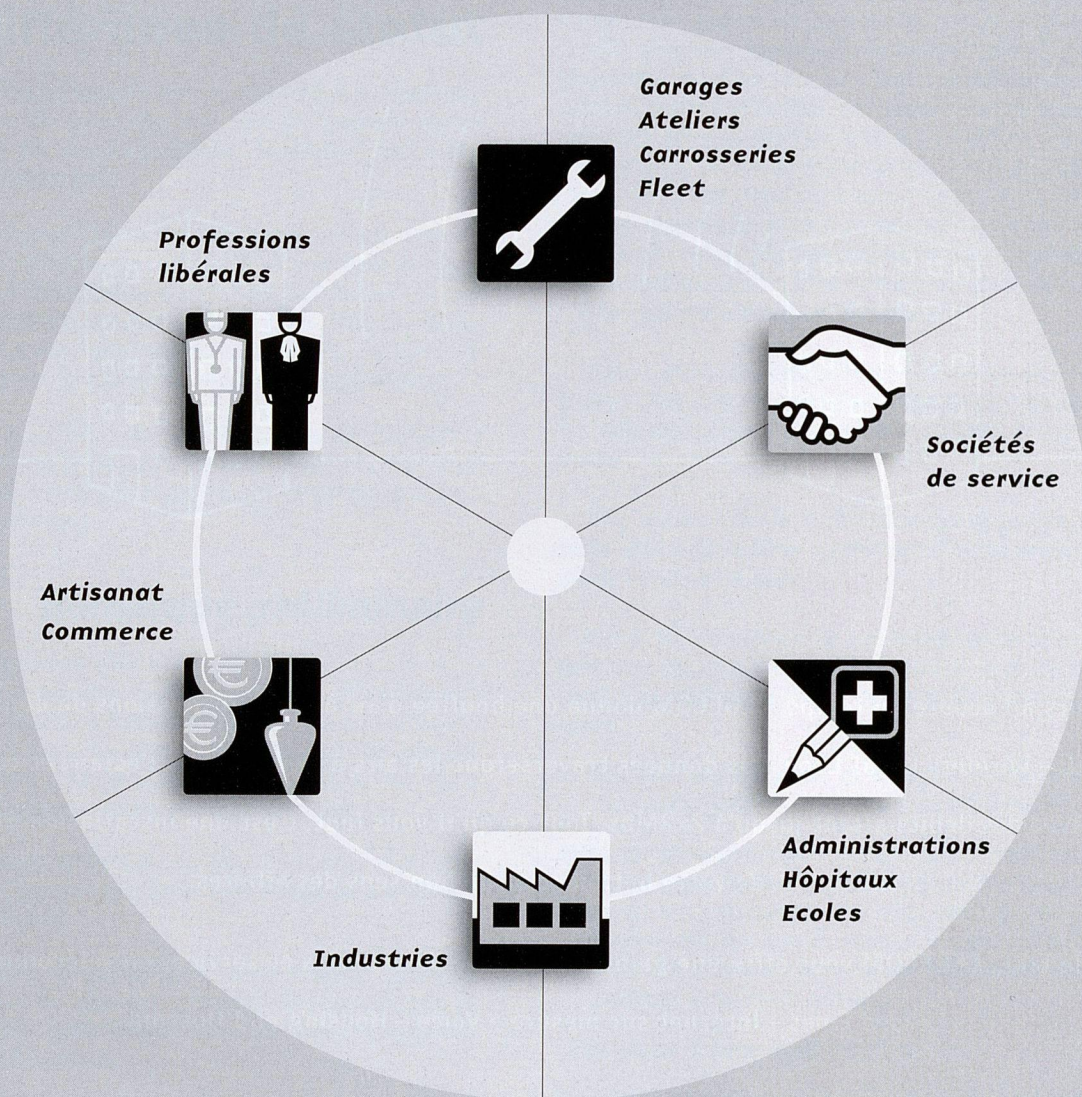


Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



alltec, votre solution à forte valeur ajoutée pour
le **stockage**, l'**équipement**
et la **maintenance**.



 **alltec**

anciennement **auto-tecnic**

alltec solution provider s.a.

4, rue Robert Stümper

Z.A. Cloche d'Or

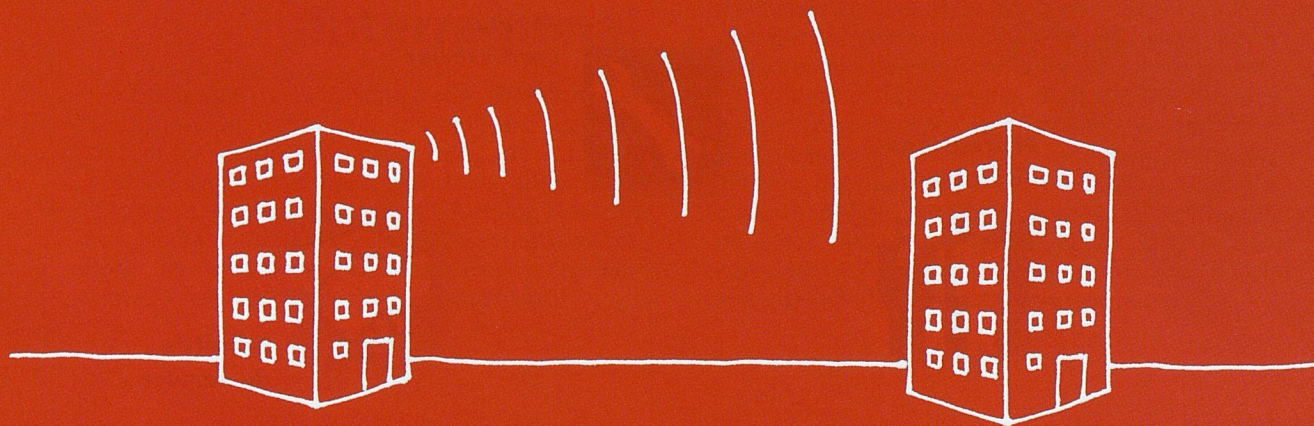
Tél. 40 48 49-1 - 48 27 27

Fax 49 43 55

www.alltec.lu

Your solution provider in storage, equipment and maintenance

Vivez à l'air du temps !



Toujours à l'écoute du temps, CEGECOM donne une bouffée d'air à vos transmissions de données: grâce au WLL - Wireless Local Loop, vos données traverseront les airs à la vitesse de l'éclair, et ceci bien sûr sans fil et avec des débits allant jusqu'à 2x2Mbs. Tout ce qu'il vous faut, c'est une installation ultra-légère sur le toit de votre bâtiment et un bon sens des affaires.

Mise à part le WLL, CEGECOM vous offre une gamme complète de produits et services en télécommunications:

- Leased Lines - Internet sur mesure - Voice - Housing and Hosting.

C E G E C O M

... plus que jamais la seule vraie alternative
en télécommunications à Luxembourg

www.cegecom.lu • Tél.: 26 499 - 1 • Fax: 26 499 - 699

La distinction entre employé privé et ouvrier et les conséquences juridiques qui découlent de cette différence de statut

Le droit du travail luxembourgeois fait à l'heure actuelle encore une distinction entre deux catégories de salariés, les employés privés, d'une part, et les ouvriers, d'autre part.

La présente chronique se propose, à l'aide d'exemples découlant aussi bien de la loi que de la jurisprudence de nos tribunaux du travail, de montrer qui doit être considéré comme employé privé ou comme ouvrier et quelles sont les conséquences, du point de vue du droit du travail, de cette différence de statut.

Les questions de l'affiliation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale ne feront pas l'objet de cette chronique, mais seront toutefois abordées accessoirement.

Remarque préliminaire

Il faut relever d'emblée que le droit du travail et le droit de la sécurité sociale étant deux branches juridiques distinctes, l'affiliation en tant qu'ouvrier ou employé privé auprès de la sécurité sociale n'est pas déterminante pour la qualification à donner au statut d'un salarié en matière de droit du travail.

La même remarque vaut pour l'affiliation d'un salarié à la Chambre des Employés Privés ou à la Chambre de Travail.

En effet, la qualification de la relation de travail appartient en dernière instance aux juridictions du travail et se détermine exclusivement par la nature du travail à accomplir.

Ainsi, aussi bien l'affiliation sociale d'un salarié que la qualification que les parties eux-mêmes ont donnée à leur contrat de travail sont tout au plus des éléments ou des indices pouvant guider le juge en ce qui concerne la qualification définitive à retenir, mais ne lient pas le juge.

Il est ainsi parfaitement possible qu'un salarié ait été engagé, aux termes de son contrat de travail, en tant qu'ouvrier, qu'il soit affilié à la Caisse de Maladie des Ouvriers, mais qu'un juge du travail décide, au vu de la nature effective du travail accompli par le salarié, que ce salarié est à considérer en fait comme employé privé.

Les règles légales applicables

La loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de service des employés privés contient, dans son article 3, une définition de la notion d'employé privé qui est de la teneur suivante:

"Sont à considérer comme employés privés pour l'application de la présente loi et de ses règlements d'exécution, toutes les personnes qui, sans distinction de sexe ou d'âge, exécutent sur la base d'un engagement durable ou d'une façon continue pour le compte d'autrui et contre rémunération soit en numéraire, soit en d'autres prestations ou valeurs, en tout ou en partie, un travail d'une nature, sinon exclusivement, du moins principalement intellectuelle. Il n'en est pas ainsi toutefois des personnes travaillant pour compte de l'Etat, des communes et autres établissements publics, lorsqu'elles bénéficient d'un statut légal ou réglementaire plus favorable."

Pour compléter cette définition générale, la même loi énumère, à titre d'exemples, différentes catégories de salariés qui sont à considérer comme employés privés.

"Par application de la définition générale qui précède, sont à considérer notamment comme employés privés au sens de la loi:

toutes les personnes de l'un ou de l'autre sexe qui exercent, sous quelque dénomination que ce soit, une occupation de la nature de celles déterminées ci-après:

- a) direction d'entreprises et sections d'entreprises, directeurs, gérants, proviseurs de pharmacie;
- b) surveillance et contrôle comportant la responsabilité au point de vue technique et économique du travail d'autres personnes, sans participation prépondérante au travail manuel - chefs d'atelier, chefs de chantier, porions, contremaîtres, chefs d'équipe, chef-machinistes;
- c) gardiens d'usine et de fabrique;
- d) travaux de bureau proprement dits tels que travaux de correspondance, de comptabilité, de calcul, de caisse, d'encaissement, de dessin, d'écriture, enregistrement des actes, services du téléphone et autres travaux analogues à l'exclusion des travaux principalement physiques tels que nettoyage et courses;
- e) activité de vendeur et de vendeuse; activité de magasinage pour autant qu'elle exige soit une formation spéciale, soit une habileté spéciale;
- f) activité de voyageur, représentant et agent, qu'ils travaillent pour le compte d'une ou de plusieurs firmes et quel que soit le mode de rémunération,

- pourvu qu'ils ne mettent en oeuvre un agencement industriel ou commercial personnel complet;
- g) exercice d'arts libéraux, sans égard à la valeur artistique des productions, chanteurs, musiciens, personnel artistique des théâtres et des stations d'émission de radiotélévision;
- h) enseignement, éducation, travail social et soins aux malades, pourvu que ces emplois exigent une formation scolaire ou professionnelle et ne consistent pas principalement en soins corporels ou d'hygiène;
- i) travail d'auxiliaires médicaux, de techniciens-dentistes, de laborants, d'infirmiers, d'assistance et de réception dans les cabinets médicaux."

Cette liste n'étant pas limitative, il faut donc, le cas échéant, se rapporter à la définition générale ci-dessus, c'est-à-dire examiner si un salarié exerce une activité principalement intellectuelle, auquel cas il est à considérer comme employé privé, ou principalement manuelle, auquel cas il est à considérer comme ouvrier.

Exemples de jurisprudence

Les tribunaux du travail considèrent également comme employés privés:

- le maître d'hôtel, qui est un préposé d'un établissement d'un certain rang, qui préside au service de table, sans exécuter principalement le travail manuel d'un serveur, qui dirige et surveille le personnel chargé en service (C.S.J., 14 novembre 1991);
- la personne qui est chargée dans un bistrot de surveiller les stocks de boissons, de commander les marchandises et d'en payer le prix lors des livraisons et qui est en outre préposée à la gestion du local sans avoir à s'occuper des hôtes (C.S.J., 25 novembre 1968);
- le vendeur de voitures auprès d'un garagiste (C.S.J., 5 janvier 1970);
- le mécanicien-dentiste (C.S.J., 11 mai 1989);
- le concierge, dont les différentes tâches exercées sont d'une nature mixte, d'où l'élément intellectuel, alors que son activité consiste dans la coordination des travaux garantissant l'entretien et l'utilisation de l'immeuble et dans la surveillance et le contrôle au point de vue technique du travail d'autres personnes sans participation prépondérante de sa part au travail manuel (C.S.J., 25 mai 1989).

Un arrêt de la Cour (C.S.J., 9 octobre 1969) a par contre qualifié d'ouvrier le mécanicien d'avion, dont le travail serait de nature principalement manuelle, le genre d'appareils sur lesquels le mécanicien exerce ses manipulations et le degré de sa responsabilité étant sans incidence sur la nature principalement manuelle du travail.

Les conséquences de la qualification de la relation de travail

Il existe toujours dans notre droit du travail des différences de traitement entre les employés privés et les ouvriers.

Comme indiqué ci-avant, la présente chronique n'a pas pour objet de développer les conséquences découlant du statut d'un salarié en ce qui concerne la sécurité sociale.

L'on peut toutefois rappeler que, dans ce domaine, une différence essentielle concerne les modalités de paiement de l'indemnité pécuniaire de maladie, et les conséquences qui en découlent sur le taux des cotisations sociales.

En effet, pour l'employé privé, l'employeur est obligé, en cas de maladie du salarié, de continuer le paiement de la rémunération pendant le mois en cours lors de la survenance de l'incapacité de travail et les trois mois subséquents; ce n'est qu'à l'expiration de cette période que l'indemnité pécuniaire est prise en charge par la caisse de maladie.

En régime ouvrier par contre, l'employeur est certes tenu d'avancer l'indemnité pécuniaire de maladie pendant la même période, mais il obtiendra, sur demande, remboursement intégral de ses paiements par la caisse de maladie.

C'est la raison pour laquelle les taux de cotisation pour les ouvriers sont supérieurs à ceux des employés privés.

En ce qui concerne donc plus spécialement le domaine du droit du travail, les différences de traitement, au point de vue juridique, entre les employés privés et les ouvriers sont notamment les suivantes:

La loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail

D'une façon générale, cette loi vise tous les salariés, donc aussi bien les employés privés que les ouvriers (article 1 alinéa 2).

La loi a toutefois maintenu, sur certains points, des règles juridiques divergentes suivant le statut du salarié:

- l'indemnité de départ (article 24)

Le montant de l'indemnité de départ à payer le cas échéant au salarié est fonction de son ancienneté de service dans l'entreprise.

Si pour l'employé privé le montant maximal de cette indemnité équivaut à 12 mois de salaire (après une ancienneté de service de 30 années), il est plafonné à 3 mois pour l'ouvrier (à partir d'une ancienneté de service de 15 années);

- la protection contre le licenciement en cas d'incapacité de travail (article 35)

A condition d'informer le jour même son employeur ou le représentant de celui-ci et de lui soumettre le troisième jour au plus tard un certificat médical attestant l'incapacité de travail, l'employé privé jouit d'une protection absolue contre le licenciement, que ce soit avec préavis ou avec effet immédiat, pour la fraction du mois de la survenance de l'incapacité de travail et les 3 mois subséquents; pour l'ouvrier cette protection s'étend sur une période de 26 semaines à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail;

- le décès du salarié (article 30 paragraphe 2)

Le contrat de travail prend automatiquement fin par le décès du salarié. Les héritiers d'un employé privé ont toutefois droit au maintien du salaire se rapportant à la fin du mois de la survenance du décès et à l'attribution d'une indemnité égale à 3 mois de salaire. Cette règle ne s'applique pas aux héritiers d'un ouvrier, qui n'ont droit qu'au paiement de tout ce qui était dû à l'ouvrier jusqu'au jour de son décès.

La durée du travail des salariés

La durée du travail des ouvriers fait l'objet des dispositions de la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie; en ce qui concerne les employés privés, les dispositions correspondantes de

l'article 6 du texte coordonné du 5 décembre 1989 comprenant les lois portant règlement légal du louage de service des employés privés sont applicables.

Les grands principes sont les mêmes en ce qui concerne les deux catégories de salariés.

La durée du travail normale est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine; sous réserve d'établir un plan d'organisation du travail, la durée du travail peut toutefois excéder ces limites, à condition que la durée hebdomadaire moyenne du travail, calculée sur une période de référence de 4 semaines consécutives, ne dépasse pas 40 heures.

Les différences de traitement entre les employés privés et les ouvriers peuvent être résumées comme suit:

- le champ d'application des deux lois précitées diffère en ce sens que les dérogations aux règles légales sont différentes dans les deux lois; exemple: les règles légales sur la durée du travail ne sont pas applicables au personnel ouvrier dans les entreprises du secteur HORECA, alors qu'une telle dérogation n'existe pas pour les employés privés travaillant dans ce secteur;
- la majoration de la rémunération pour les heures supplémentaires effectuées est de 50% pour les employés privés et de 25% pour les ouvriers; la compensation par du temps de repos rémunéré s'effectue toutefois pour les deux catégories de

Euro Top Accounting System

ETOS ERP, une gamme de progiciels de gestion commerciale et financière adaptée à chaque budget



Fonctionnant sous Windows, client/serveur, Oracle, SQL Server, ...

Entièrement multi-lingues, multi-législations, multi-devises, multi-dossiers, multi-documents, multi-utilisateurs, multi-plateformes, ...



Notre gamme de produits **ETOS**:

- Expert/4 (P.M.E. et P.M.I.),
- PA/4 (Fiduciaire et Expert comptable),
- MR/4 (Grands Comptes),
- PR³ (Gestion de Projets),
- FAS (Gestion des immobilisations),
- ABC (Gestion des coûts).



M.C. Associates S.A.

595, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

+352 26 43 32 1 ☎ +352 26 43 32 218

✉ info@mca.lu

Parfaitement adapté à la législation luxembourgeoise

- salariés à raison d'une heure et demie de temps libre rémunéré par heure supplémentaire travaillé;
- des heures de dérogation permanente peuvent être effectuées, sur autorisation du Ministre du Travail, par des ouvriers pour des travaux préparatoires ou complémentaires, qui pour des raisons techniques doivent nécessairement être exécutés en dehors de l'horaire régulier de travail; ces heures sont à compenser par du temps de repos rémunéré. Une disposition analogue n'existe pas pour les employés privés.

Le travail au cours d'un jour férié légal

Pour les employés privés, la loi soumet tout travail de jour férié légal à une autorisation du Ministre du Travail; l'occupation de l'ouvrier au cours d'un jour férié légal n'est pas soumise à une telle autorisation.

Les délégations du personnel

Aux termes de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel, tout employeur du secteur privé occupant régulièrement au moins 15 salariés est tenu de faire désigner dans son établissement des délégués du personnel.

Dans les établissements dont le personnel salarié n'excède pas 100 travailleurs, il doit être institué une délégation unique pour l'ensemble du personnel; toutefois, dans la mesure où les ouvriers ou les employés privés représentent 10% au moins de l'effectif salarié de l'établissement, ils sont obligatoirement représentés au sein de cette délégation par un délégué au moins, sauf si la délégation ne comprend qu'un titulaire.

Dans les établissements dont le personnel salarié excède 100 travailleurs, la loi prévoit la mise en place parallèle d'une délégation ouvrière et d'une délégation des employés privés dans la mesure où l'effectif de l'établissement atteint 15 ouvriers, respectivement 15 employés privés.

Le paiement des salaires

Une loi du 12 juillet 1895 concerne le paiement des salaires des ouvriers.

Cette loi prévoit p.ex. que les salaires doivent être payés à l'ouvrier au moins deux fois par mois, à seize jours d'intervalle au plus.

D'autre part, le paiement des salaires ne peut être fait dans les cabarets, débits de boissons, magasins, boutiques, ni dans les locaux y attenants.

L'article 7 du texte coordonné précité du 5 décembre 1989 prévoit que le salaire des employés privés sera payé chaque mois, et ce au plus tard le dernier jour du mois de calendrier afférent.

Par ailleurs, les émoluments accessoires à la rémunération, tels que les primes, gratifications etc., sont réglés au plus tard dans les deux mois qui suivent soit l'année de service, soit la clôture de l'exer-

cice commercial, soit l'établissement du résultat de ce dernier.

L'on peut toutefois constater que dans la pratique, les dispositions légales précitées concernant le paiement des salaires des ouvriers ne sont normalement plus appliquées à la lettre.

Les juridictions du travail

Depuis une loi du 6 décembre 1989 sur les juridictions du travail, les tribunaux du travail sont compétents pour connaître des contestations relatives aux contrats de travail qui s'élevaient entre les employeurs et leurs salariés, donc aussi bien les employés privés que les ouvriers.

Chaque tribunal de travail est composé d'un juge de paix qui siège comme président et de deux assesseurs dont l'un est choisi parmi les employeurs et l'autre parmi les salariés.

L'assesseur salarié est choisi parmi les employés si, d'après les indications fournies par le demandeur sur la qualité du salarié impliqué dans le litige, il s'agit d'une contestation entre un employeur et un employé.

Dans le cas contraire, l'assesseur salarié sera choisi parmi les ouvriers.

Il en découle que, d'un point de vue organisationnel, chaque tribunal de travail est composé d'une section "Employés" et d'une section "Ouvriers".



OFFICE EQUIPMENT **IMAC**
 78, route de Longwy Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
 L-8005 Helfent-Bertrange Fax: 44 23 72

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère d'Etat - Communications

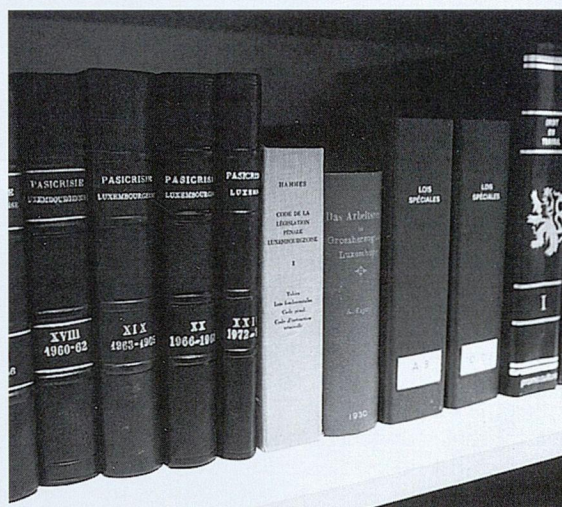
Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions minimales du cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux et de services de télécommunications mobiles. (2462TCA)

Ministère de la Justice

Projet de loi concernant la réorganisation du registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises. - Amendements. (2463FMI)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal portant fixation de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires. (2464KYV)



Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du

20 décembre 1984 fixant les modalités relatives à l'administration du patrimoine des caisses de pension. (2465TCA)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances précisant les modalités d'agrément d'exercice des entreprises de réassurances. (2466WJE)



Guichet Unique PME

Au-delà de l'initiative LEADER II

Le programme communautaire LEADER II, qui avait pour objectif d'assurer le soutien aux initiatives locales de développement par le financement de projets innovants et exemplaires vient de s'achever.

Parmi les actions réalisées dans le cadre de cette initiative, le Guichet Unique PME, service régional de conseil aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux créateurs d'entreprises établi conjointement par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, en est un des projets modèle. Le bilan des activités du Guichet Unique PME sous LEADER II est très positif et la poursuite de ses activités au-delà de l'initiative LEADER II est assurée.

1. Les activités sous LEADER II

1. 1. Les conseils individualisés aux entreprises

Le Guichet Unique PME a pour mission d'assurer un service de conseil individualisé aux créateurs d'entreprise et aux petites et moyennes entreprises établies dans la région LEADER dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'Horeca, du tourisme, du transport et des services. Le caractère individuel des conseils est très important. Lors d'une consultation, le conseiller du Guichet Unique

PME analyse ensemble avec le chef ou le créateur d'entreprise la situation de ce dernier et l'aide dans la mesure du possible à faire avancer son projet ou à résoudre, le cas échéant, son problème. Les conseils du Guichet Unique PME couvrent tous les domaines de la gestion de la PME moderne.

Le Guichet Unique PME a commencé son activité début 1996. Le nombre des consultations effectuées montre son succès. Ainsi, le conseiller du Guichet Unique PME réalise en moyenne 900 contacts par an avec les entreprises de la région. Les consultations ont lieu soit par téléphone, soit au bureau du Guichet Unique PME, soit sur le site de l'entreprise. Pour pouvoir juger de l'envergure du projet d'une entreprise, il est souvent important de réaliser les consultations sur le site même de celle-ci.

1.2. Les cours de formation

Conscient de l'importance croissante du niveau de formation des chefs et dirigeants d'entreprise, le Guichet Unique PME organise chaque année un nombre de séances d'information et de formation. Ces séminaires n'ont pas la prétention d'offrir une formation complète et détaillée, mais leur but est plutôt d'informer les responsables d'entreprise sur différents sujets d'actualité. Dans cette optique, les séminaires d'information et de formation sont à considérer comme un complément à ceux organisés par les deux chambres professionnelles. Les personnes particulièrement intéressées par certains sujets proposés par le Guichet Unique PME peuvent fréquenter des cours plus poussés auprès des chambres professionnelles.

En moyenne, ces séminaires ont été fréquentés par plus de 45 participants, ce qui démontre le bien-fondé et la nécessité de la décentralisation des séminaires d'information et de formation.

1.3. L'assistance au développement de projets

Le Guichet Unique PME se tient au service des entreprises et des autorités locales dans la planification et la réalisation de projets contribuant au développement économique de la région. Ainsi, il s'est investi dans l'élaboration d'un concept de bâtiments relais, qui consiste dans la mise à disposition de bâtiments à des créateurs ou repreneurs d'entreprise contre paiement d'un loyer modéré. En outre, le Guichet Unique PME a contribué à l'élaboration d'une «corporate identity» pour la région Oesling afin de la présenter comme entité économique, dynamique et à forte potentialité aux investisseurs luxembourgeois et étrangers (site Internet, brochures, etc.).

Le Guichet Unique PME a également pris l'initiative de réunir chefs d'entreprise et responsables politiques de la région afin de discuter des possibilités de partenariat entre PME et instances politiques locales et régionales. Plusieurs projets concrets ont pu être dégagés lors de ces rencontres. Il incombe au Guichet Unique PME d'élaborer davantage ces projets et de contribuer à leur concrétisation.

2. Au-delà de LEADER II

Les cinq années d'activité du Guichet Unique PME ont suffisamment montré son importance pour la région rurale du Nord du pays. C'est pourquoi les porteurs de projet, c.-à-d. la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, ont décidé de continuer et même d'étendre les services offerts par ce bureau pour une prochaine période de cinq ans.

Les Chambres professionnelles ont trouvé un partenariat idéal avec les trois syndicats à vocation économique (Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux S.I.CLER., Syndicat Intercommunal Wiltz/Winseler, Syndicat Intercommunal «De Réidener Kanton») qui participent dorénavant au financement du Guichet Unique PME et soutiennent ses actions sur le terrain. Parallèlement, le Guichet Unique PME prend en charge un certain nombre de tâches des syndicats en relation avec les demandes d'implantation des entreprises dans les zones industrielles qu'ils gèrent.

3. Coordonnées du Guichet Unique PME

Les services du Guichet Unique PME sont assurés à l'adresse suivante: Adresse Guichet Unique PME, 11 Duarrefstroos, L-9766 Munshausen, tél.: 26 91 09 09, fax: 26 91 09 10, e-mail: guichet.unique@cc.lu.

Mario Grotz Conseiller PME
Patrice Denis Assistance

VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1



LUXAVIATION

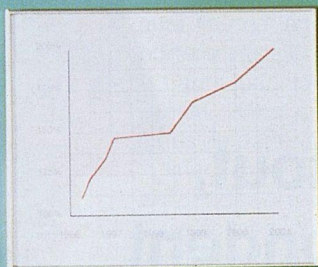
Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

Internet P&T

La qualité et la fiabilité
d'une double connexion garantie.

- Environnement redondant réparti sur 2 sites distincts
- Solutions de connexion uniques au Luxembourg
- Equipements à la pointe du progrès
- Plate-forme sécurisée
- Gestion professionnelle




INTERNET

LA PERFORMANCE DE L'EXPERIENCE



P&T Division des Télécommunications . L-2999 Luxembourg . Tél.: 12 422 . Fax: 12 423 . www.ept.lu

COMED



**Aujourd'hui, partout,
des femmes répondent
aux attentes.**



L'Égalité des femmes et des hommes: source de progrès

Dans de nombreux secteurs de l'économie, les femmes sont à l'écoute... A ces postes-clé de l'entreprise, synonyme de premier contact avec la clientèle, elles prouvent à l'évidence qu'elles sont compétentes.

Cela, nombre d'entreprises aussi l'ont compris. En s'engageant par des actions positives en faveur de leurs collaboratrices.

En donnant les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes, vous faites progresser votre entreprise. Le Ministère de la Promotion Féminine vous soutient dans vos actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Nous vous aidons à finaliser vos projets et vous appuyons financièrement.

Actions positives: femmes et hommes en profitent à égalité.



MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE

20 juin 2001

Conférence sur la coopération internationale

Depuis quelques années le marché unique est une réalité. Les frontières économiques ont disparu et les « quatre libertés », à savoir la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux, donnent accès à tous les pays de l'Union européenne. Un marché énorme s'est ouvert. En même temps la concurrence s'intensifie. Pour pouvoir profiter de façon optimale des nouvelles possibilités du marché unique, les entreprises européennes doivent s'adapter à la nouvelle situation. La coopération internationale inter-entreprises peut y jouer un rôle important. Mais:

- Quels sont exactement les enjeux de la coopération internationale?
- Quelles formes de coopération internationale existe-t-il?
- Quel est le cadre juridique de la coopération internationale?

- Quel est le cadre fiscal de la coopération internationale?
- Comment pouvez-vous trouver un partenaire économique?
- Quels sont les aspects opérationnels?
- Est-ce qu'il existe des financements européens pour la coopération internationale?

Le 20 juin prochain l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce organisera une conférence qui vous donne une réponse à vos questions concernant la coopération internationale et la pratique de la stratégie d'alliances. Cette séance se déroulera dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et aura lieu en langue française. Les thèmes abordés porteront sur la coopération internationale en général, le cadre juridique et fiscal de la coopération internationale, la transmission d'entreprises, les différents types de partenariat, la coopération technologique et le financement européen. Les exposés seront assurés par des orateurs venant de différents secteurs de la vie économique. La séance commencera vers 9.00 heures et sera interrompue par un « sandwich-lunch » à midi, après lequel les présentations se poursuivront jusqu'à 16.00 heures.

Partenariats stratégiques: La coopération internationale comme clef de réussite?

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Nom de l'entreprise: _____

Nom du participant (1): _____

Nom du participant (2): _____

Fonction (1): _____

Fonction (2): _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

E-mail: _____ http:// _____

- confirme sa participation à la conférence sur la coopération internationale du 20 juin 2001.
- voudrait recevoir de plus amples informations en relation avec la coopération internationale et la pratique de la stratégie d'alliances.

Prière de bien vouloir renvoyer ce formulaire d'inscription au plus tard pour le 15 juin 2001 à:

**Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce**

31, boulevard Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mme Laura GUTIERREZ



La Charte Européenne des petites entreprises

La Commission européenne a récemment adopté le premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises. Cette Charte, adoptée par le Conseil «Affaires générales» le 13 juin 2000 a appelé les Etats membres et la Commission à prendre des mesures dans un certain nombre de domaines pour soutenir et encourager les petites entreprises. Afin d'assurer le suivi des recommandations formulées dans la Charte, la Commission a entrepris d'élaborer un rapport annuel sur les progrès réalisés depuis le Sommet de Feira. Les actions en faveur des PME sont menées dans divers domaines qui sont examinés dans différents rapports de la Commission. Le rapport de la Commission pour le Conseil européen de Stockholm est très court puisqu'il fait brièvement référence à ces autres publications.

Progrès réalisés depuis le Conseil européen de Feira

Un rapport détaillé sur l'amélioration de l'environnement des entreprises a été présenté au Conseil «Industrie» le 5 décembre 2000, ainsi qu'un document sur les activités associées aux bonnes pratiques. Le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'Action pour la promotion de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité (Document de travail du personnel de la Commission - SEC (2000) 1825 vol. I-II - 27.10.2000) peut être téléchargé à la page Internet suivante: http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/best/index.htm#sec1825.

Ce rapport constitue une bonne base pour apporter des améliorations durables à l'environnement des entreprises, ce qui ne pourra toutefois se produire que si les Etats membres mettent en œuvre ses recommandations et, au besoin, tirent parti des bonnes pratiques des autres. Des progrès ont été accomplis notamment dans le domaine de l'amélioration de la législation et de la réglementation, où la quasi-totalité des Etats membres ont mené des activités pour améliorer le cadre réglementaire des entreprises, notamment en phase de démarrage. Dans les domaines de la formation et de l'acquisition de compétences, toutefois, «il reste beaucoup à faire».

Pour sa part, la Commission a agi conformément aux recommandations qui lui sont adressées dans le Plan d'Action pour la promotion de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité, et a veillé à ce que les objectifs du nouveau Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise soient compatibles avec ceux fixés dans la Charte. La Commission lance également 11 projets visant à identifier les bonnes pratiques dans des domaines correspondant aux lignes directrices de la Charte.

Le suivi des progrès réalisés par les Etats membres continuera à être assuré par le rapport annuel sur la procédure BEST, qui sera présenté au Conseil «Industrie» à la fin de chaque année à compter de 2001. Ce rapport présentera les résultats des différentes activités visant à identifier et à étalonner les bonnes pratiques.

25 juin 2001

Séance d'information sur le 7e Forum International de Développement des Entreprises FUTURALLIA 2001



Depuis 1990, 6 éditions de FUTURALLIA, forum international de développement des alliances et partenariats d'entreprises, ont permis la rencontre de milliers de décideurs de PME/PMI provenant du monde entier. En 1998, au Futuroscope de Poitiers, ont été organisés plus de 6.000 rendez-vous entre les 700 décideurs représentant plus de 500 entreprises européennes. En 2000, à Sherbrooke, Québec (Canada) Futurallia a rassemblé plus de 1.000 décideurs représentant 700 PME-PMI mondiales.

Les 15 et 16 novembre 2001 se tiendra la 7ème édition du forum FUTURALLIA à Poitiers - Futuroscope en France. 700 entreprises du monde entier sont attendues pour cette convention de partenariat d'affaires. Pendant deux jours, plus de 700 dirigeants de PME/PMI se rencontreront à travers des rendez-vous individuels pré-programmés. Durant deux jours, FUTURALLIA offrira à ses participants des opportunités uniques et concrètes de partenariat à un niveau

national et international. Ils pourront ainsi au travers des rendez-vous personnalisés:

- rencontrer les décideurs de leur choix;
- compléter leurs lignes de produits;
- négocier, vendre ou acheter des produits, services, licences, brevets et cetera;
- identifier de nouveaux pôles de développement et de nouvelles technologies;
- s'informer sur l'évolution des marchés nationaux et internationaux.

Secteurs d'activité représentés

- Fabrication d'équipements, machinerie et matériel de transport, matériel médical;
- Plasturgie et matériaux composites;
- Technologies de l'information, micro-électronique et informatique;

- Agro-alimentaire et santé animale;
- Transformation du bois, meubles et matériaux de construction.

L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en tant que partenaire national de FUTURALIA 2001 pour le Luxembourg, organisera le 25 juin prochain dans les locaux de la Chambre de Commerce une séance d'information concernant ce carrefour d'affaires. Pendant cette séance, les organisateurs de FUTURALIA ainsi que la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg présenteront la manifestation en détail et donneront des informations pratiques pour la réussite d'une participation éventuelle.

La séance commencera à 11.00 heures jusqu'à ± 13.00 heures et sera accompagnée d'un «sandwich-lunch» offert par la Chambre de Commerce. La séance aura lieu en langue française.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Nom de l'entreprise: _____

Nom du participant (1): _____

Nom du participant (2): _____

Fonction (1): _____

Fonction (2): _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

E-mail: _____ http:// _____

- confirme sa participation à la séance d'information «FUTURALIA 2001» du 25 juin 2001.
- voudrait recevoir des informations sur d'autres activités similaires organisées au courant de l'exercice 2001.

Prière de bien vouloir renvoyer ce formulaire d'inscription au plus tard pour le 22 juin 2001 à:

**Euro Info Centre - Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce**

31, boulevard Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333

Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mme Laura GUTIERREZ



27 juin 2001

Conférence sur les marchés publics européens

Une politique efficace en matière de marchés publics est fondamentale pour le succès du marché intérieur dans son ensemble. Dans l'Union européenne, les pouvoirs publics consacrent chaque année quelque 720 milliards d'euros à l'achat de biens et de services, qui représentent 11% du produit intérieur brut de l'Union. Les achats publics constituent donc une opportunité sans précédent pour les entreprises européennes.

L'Union européenne a déjà accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de sa politique en matière de marchés publics. Le cadre législatif destiné à ouvrir ces marchés à la concurrence est établi et est en cours de transposition dans les Etats membres. Les différents acteurs s'adaptent progressivement à la nouvelle situation. Ce cadre continuera à être un facteur de transformation des pratiques nationales traditionnelles en matière d'achats, contribuant ainsi à la création d'un environnement propice au développement économique dans l'Europe entière. Les marchés publics sont d'ores et déjà plus ouverts à la concurrence qu'ils ne l'ont jamais été. Un accès plus large aux marchés publics dans d'autres pays, y compris au-delà de l'UE, offre dès à présent de nouveaux débouchés considérables.

Si la politique en matière de marchés publics ouvre de nouvelles possibilités, elle constitue aussi un formidable défi. L'instauration de nouvelles règles suppose un effort d'adaptation des méthodes de travail traditionnelles. Pour une entité ou un pouvoir adjudicateur, cette évolution exige qu'il soit prévu dès le début de traiter avec de nouvelles entreprises, appartenant souvent à un autre Etat membre. Pour un fournisseur, le changement implique l'exposition accrue à la concurrence, la nécessité de s'aventurer sur de nouveaux marchés et l'obligation absolue de rester compétitif au niveau international. Pour les gouvernements des Etats membres aussi, le défi est réel. Ils doivent suivre les règles en tant que principaux acheteurs, sont responsables de la transparence du système et doivent assurer la transposition des directives dans leur législation nationale conformément à leurs engagements politiques.

La transformation est actuellement en cours. Grâce à l'adoption des directives communautaires en la matière et à leur transposition dans le droit interne national, et aussi grâce à l'action de la Commission pour la sauvegarde des droits qu'elle génère, les éléments essentiels d'une politique

d'achat efficace sont en train d'être mis en place. Mais ce processus est difficile et parfois douloureux, en particulier là où régnaient auparavant les relations fondées sur les habitudes, les liens privilégiés et les préférences nationales. Des pratiques d'achat bien ancrées mais inefficaces sont abandonnées progressivement. Certains organismes acheteurs ont déjà pu faire la preuve qu'en appliquant les règles communautaires, ils obtenaient la meilleure qualité au meilleur prix possible. Les marchés publics d'autres Etats membres commencent à s'ouvrir, la concurrence s'intensifie. Dès lors, il devient de plus en plus important pour les entreprises de se préparer de mieux en mieux à relever les défis au niveau international. Pourtant, il reste encore des efforts à accomplir pour tirer pleinement parti de la politique en matière de marchés publics.

Une enquête effectuée par l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg au courant de l'exercice 2000 a montré que beaucoup d'entreprises luxembourgeoises sont intéressées par les marchés publics et qu'elles voient les opportunités créées par l'ouverture de ces marchés. Cependant, les entreprises avouent un manque de connaissance en ce qui concerne les marchés publics européens de leur part. C'est dans ce cadre que l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera, avec le support des autorités nationales compétentes ainsi que de la Commission européenne, une conférence sur les «marchés publics européens».

Le but de la manifestation est de présenter la matière des marchés publics européens ainsi que le cadre législatif luxembourgeois. De plus, les aspects écologiques seront mis en lumière dans le cadre de la législation actuellement en cours d'élaboration. L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI y présentera également son nouveau service de veille relatif aux marchés publics européens qui sera lancé à partir du 2e semestre d'activité de l'exercice 2001.

La conférence aura lieu à la Chambre de Commerce le 27 juin 2001 sur toute une journée et sera interrompue par un «sandwich-lunch» à midi. Les interventions seront assurées par Monsieur Georges HILGER, Président de la Commission des Soumissions du Ministère des Travaux Publics, par Madame Jill MICHIELSEN de la Direction Générale «Marché Intérieur» de la Commission européenne et par Madame Sabrina SAGRAMOLA, Responsable de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI. La séance aura lieu en langue française.

Vous voulez tirer pleinement parti de l'ouverture des marchés public européens, mais vous ne savez pas encore comment? Devancez vos concurrents et inscrivez-vous à la séance d'information du 27 juin 2001.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à remplir à la machine ou en lettres majuscules)

Nom de l'entreprise: _____

Nom du participant (1): _____

Nom du participant (2): _____

Fonction (1): _____

Fonction (2): _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____ Téléfax: _____

E-mail: _____ http:// _____

confirme sa participation à la conférence «Marchés Publics Européens» du 27 juin 2001.

Prière de bien vouloir renvoyer ce formulaire d'inscription au plus tard pour le 25 juin 2001 à:

**Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce**

31, boulevard Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333

Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: M. Niels DICKENS



**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**



Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg

Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314

Fax: (352) 43 83 26

E-mail: globalsign-lux@cc.lu

Homepage: www.cc.lu

Pour toute commande
de certificat ou tout
renseignement complé-
mentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu



Certification Service Provider / CSP

Pour tous vos travaux en hauteur, Sanichaufer Toitures met désormais à votre disposition un camion-grue avec chauffeur-opérateur. Le châssis a été fourni par Scania-Luxembourg et le montage de la grue Palfinger PK 66000 avec fly-jib et treuil a été réalisé par les Ateliers mécaniques Dostert de Hunsdorf.

Cette grue d'un couple de levage de 63 t/m et équipée d'une radiotélécommande vous offre des possibilités étonnantes et vous permet d'effectuer des travaux jusqu'à une hauteur de 34 mètres.

Louez-moi

N'hésitez pas à nous contacter au 51 17 05. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner en détail sur les applications du camion-grue et sur les conditions de location.



SANI CHAU FER

Toitures

FERBLANTERIE

COUVERTURE

CHARPENTE

158, route de Burange
L-3429 Dudelange
Tél: 51 17 05
Fax: 52 50 47



L'importance du double affichage des prix

Aider le consommateur à s'habituer à l'euro

La fixation anticipée de prix en euro, c.-à-d. avant le 1er janvier 2002, aide le citoyen à se familiariser avec l'euro et évite qu'il ait l'impression de se réveiller le 1er janvier 2002 dans un pays étranger.

Le double affichage des prix est ainsi un instrument important pour sensibiliser le consommateur à la monnaie unique, pour le rassurer sur l'évolution correcte des prix et pour contribuer à la reconstitution de ses échelles de valeurs.

Dans certains pays de la zone euro, le double affichage des prix est obligatoire. Au Luxembourg, par contre, seules les entreprises qui ont signé la **Charte Euro** se sont engagées à pratiquer le double affichage des prix pour les produits phares.

Le double affichage est majoritairement pratiqué dans la grande distribution. Les petits commerces le pratiquent beaucoup moins souvent. Il importe de combler ce fossé qui se creuse entre les petits commerces et la grande distribution afin que le consommateur puisse accorder à tous les commerces, quelle que soit leur taille, un même niveau de confiance.

L'inversion du double affichage des prix

Afin d'aider les consommateurs à se constituer une nouvelle échelle de valeurs, les commerçants qui pratiquent le double affichage des prix seront bien avisés de procéder à la rentrée au plus tard au double affichage inversé (en mettant en évidence le montant en euro) et de le maintenir jusqu'à la fin de la période de double circulation.

Pourquoi inverser le double affichage?

L'inversion du double affichage est à la fois dans l'intérêt du consommateur et dans l'intérêt du commerçant:

L'intérêt pour le consommateur:

De nombreuses études ont montré que le double affichage des prix tel qu'il est actuellement pratiqué (prix principal en LUF, contre-valeur en EUR) n'éveille qu'une attention distraite et que la fixation de prix en EUR, avec contre-valeur en LUF, force davantage l'attention du consommateur et contribue ainsi davantage à la mémorisation de quelques repères de valeurs en euro.

L'inversion du double affichage facilite l'apprentissage de la nouvelle monnaie par le consommateur en

lui permettant de voir et pas seulement d'entrevoir les prix en euro.

L'intérêt pour le commerçant:

L'inversion du double affichage incite à un meilleur étalement de l'effort de préparation technique pour le commerçant et lui laisse ainsi plus de temps pour rectifier d'éventuelles erreurs. En effet l'opération de l'inversion du double affichage elle-même ne constitue pas, en soi, un surcoût puisqu'elle ne fait qu'anticiper une action qui sera de toute façon obligatoire en janvier 2002 où seul l'euro aura cours légal.

Il est à recommander que le double affichage inversé soit maintenu au - delà du 1er janvier 2002 et cela au moins jusqu'à la fin de la période de double circulation.

Afin de faciliter l'adaptation des consommateurs, les commerçants peuvent mettre à la disposition de leur clientèle, au moins jusqu'à la fin du mois de juin 2002, des outils simples permettant de comparer les prix et de vérifier le respect des règles de conversion.



Rappel pour le calcul du prix en euro

Règle de base

Le double affichage **doit** répondre aux règles existantes en matière de **conversion et d'arrondi**.

Pour passer d'un prix en LUF en EUR, il faut diviser par le taux de conversion:
 $1 \text{ €} = 40,3399 \text{ LUF}$

Règle d'arrondi: Les sommes d'argent à payer ou à comptabiliser doivent toujours être arrondies au cent le plus proche. Ainsi, la troisième décimale sert de référence pour les arrondis (si < 5, on arrondit au cent inférieur. Si ≥ 5 , on arrondit au cent supérieur. Exemple: 1 pain coûte 55 LUF $55/40,3399 = 1,3634143 \text{ €} = 1,36 \text{ €}$. 1 litre de lait coûte 31 LUF $31/40,3399 = 0,76846992 \text{ €} = 0,77 \text{ €}$.



Problème de précision lié à la conversion des «petits montants»

La conversion du total diffère souvent du total des conversions. Compte tenu du fait qu'une différence d'addition est susceptible de se réaliser, la conversion de la somme des montants ne correspondant pas toujours à la somme des montants convertis, il y a lieu:

- ou bien d'additionner d'abord les montants en francs et de convertir le montant total en euro (uniquement pendant la période transitoire c.-à-d. jusqu'au 31 décembre 2001);
- ou bien (au plus tard le 1er janvier 2002) de convertir chaque montant séparément, d'additionner les montants convertis et de procéder par la suite à la reconversion du montant total en francs afin de garantir le double affichage.



prévu afin de permettre aux détenteurs de tels appareils d'organiser leur transformation dans les meilleures conditions.

Ainsi, l'**affichage exclusif** des prix en euro sur ces appareils sera possible à partir du 1er juillet 2001. Une information en francs restera toutefois obligatoire au moins jusqu'au 31 décembre 2001 et de préférence jusqu'à la fin de la période de double circulation par une indication du prix en francs sur les tickets de caisse respectivement sur des affiches à proximité des produits.

Affichage des prix des appareils métrologiques

Comme il importe que les **appareils métrologiques** (balances, taximètres, pompes à essence...) indiquent à partir du 1er janvier 2002 le prix en euro et comme il y a lieu de tenir compte du nombre important des appareils de ce type, de sorte qu'une adaptation ne pourra pas se faire en un jour, un délai de six mois est



Que faire après la 6^{ème} année primaire?

Enseignement secondaire technique

- 7e secondaire technique - 7e d'adaptation
- 8e théorique - 8e polyvalente
- 9e théorique - 9e polyvalente



Que faire après la 9^{ème} TE/PO?

Formation CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle)

- mécanicien industriel et de maintenance (Industrie- und Wartungsmechaniker)
 - mécanicien d'usinage (Zerspanungsmechaniker)
 - serrurier de construction (Konstruktionschlosser)
 - électronicien en énergie (Energieelektroniker)
 - menuisier-ébéniste (Bau- und Möbelschreiner)

AML (aircraft maintenance licence)

Formation de technicien (diplôme de technicien)

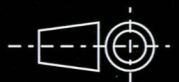
- division électrotechnique
- division mécanique

PORTE OUVERTE:
samedi 16 juin 2001
de 09.00 à 17.00 heures

Les inscriptions sont reçues du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le jour de la porte ouverte ainsi que les samedis et pendant les vacances scolaires sur rendez-vous.

**Lycée Technique Privé
Émile Metz**

50, rue de Beggen L-1220
LUXEMBOURG-DOMMELDANGE
Tél.: 43 90 61-1





Assemblée Générale de la FEDIL


Le 17 mai 2001 la FEDIL a tenu son Assemblée Générale annuelle. Le Président, M. Charles KROMBACH, a souhaité la bienvenue aux nombreux dirigeants d'entreprise présents à cette manifestation annuelle de la FEDIL. M. Nicolas SOISSON, Directeur de la FEDIL, a ensuite présenté le rapport annuel 2000 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Après la présentation du rapport annuel 2000, les comptes de l'exercice 2000 et le budget des recettes et dépenses pour l'année 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Ensuite, le Conseil d'Administration a proposé de renouveler les mandats de MM. Joseph KINSCH (Président du Conseil d'Administration de l'ARBED), Yves ELSSEN (Directeur Marketing et Commercial de la Société Européenne des Satellites - SES), Thierry GLAESSENER (Président du Conseil d'Administration de la Brasserie Nationale), Jean-Claude SCHMITZ (Président du Groupe ROTAREX), Marc SOLVI (Directeur Général de PAUL WURTH), Michel WURTH (Vice-Président de la Direction Générale du Groupe ARBED) comme Administrateur de la FEDIL. Le Conseil d'Administration a également proposé de nommer MM. Didier BELLENS (Administrateur délégué du RTL Group) et John P. JENTGEN (Directeur de Production de GOODYEAR) comme nouveaux Administrateurs de la FEDIL. Ils reprennent les mandats de respectivement MM. Dan ARENDT et Edouard AREND.

En présence de M. Henri GRETHEN, Ministre de l'Economie, le Président, Charles KROMBACH, a prononcé son discours-programme, dans lequel il a traité les sujets du développement durable et de la protection de l'environnement, de l'Etat actionnaire et de la promotion d'une véritable culture d'actionariat luxembourgeois, de la réforme de l'assurance pension actuellement en discussion au «Rentendësch»,

du développement de l'esprit d'entreprise dans la région Sarre-Lor-Lux-Wallonie et finalement de l'enjeu stratégique que revêtent les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les entreprises industrielles. Le Ministre de l'Economie a répondu au discours de M. KROMBACH et a retracé quelques aspects de la politique du Gouvernement en matière d'économie. L'Assemblée Générale de la FEDIL s'est terminée par une réception offerte aux participants et invités d'honneur.

when
work
is a pleasure
life
is a joy



<p>Aménagement de bureaux</p> <p>Copieurs, fax et imprimantes</p> <p>Machines pour banques et bureaux</p> <p>INTERNET www.felten-stein.lu</p>	<p>FELTEN- STEIN</p> <p>Des solutions d'ensemble pour bureaux et imprimeries</p> <p>FELTEN-STEIN SA 14, RUE DES JONCS L-1818 HOWALD TEL 40 23 53 FAX 40 23 39 E-MAIL fs@felten-stein.lu</p>
---	--

Transport aérien

Luxair avec un résultat d'exploitation 2000 médiocre

Malgré un environnement difficile - augmentation considérable du prix du kérosène et concurrence entre les compagnies aériennes - Luxair a pu clôturer l'exercice 2000 avec un bénéfice net de 790 mio LUF. Ceci constitue une régression de 37% par rapport à 1999. Monsieur Christian Heinzmann, Directeur Général et Président du Comité de Direction de Luxair, a souligné que le résultat d'exploitation 2000 est médiocre. Luxair, dans son ensemble, a connu un résultat satisfaisant grâce aux résultats financiers et exceptionnels. Il a affirmé que la compagnie aérienne a dès à présent mis en place des mesures concrètes afin d'améliorer le résultat d'exploitation.

L'exercice 2000 a permis d'enregistrer des résultats financiers et exceptionnels de 570 mio LUF provenant notamment d'un remboursement d'impôt de 246 mio LUF suite à l'imposition définitive de l'exercice 1995. Luxair a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 10.680 mio LUF (une progression de 4% ou de 370 mio LUF), le chiffre d'affaires des activités du transport aérien enregistre même une hausse de 8% pour atteindre 6.577 mio LUF. En 2000, Luxair a transporté 1.111.984 voyageurs, une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Les revenus provenant d'autres prestations s'élèvent à 4.103 mio LUF, en légère régression par rapport à 1999. Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 940 mio LUF (+12%). Les revenus d'exploitation qui en résultent s'élèvent à 11.620 mio LUF (+4%).

En 2000, les charges d'exploitation ont augmenté de 4% pour atteindre un total de 11.377 mio LUF. Les charges externes, en légère baisse, s'élèvent à 6.052 mio LUF, un montant qui comprend entre autres les coûts de carburant, la location d'avions, la maintenance des avions, ainsi que les frais de manutention, d'atterrissage et d'escale. Les frais de personnel ont représenté 3.411 mio LUF, une hausse de 19% par rapport à l'exercice précédent. Les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 1.259 mio LUF et les autres charges d'exploitation totalisent 655 mio LUF. Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 242 mio LUF, en augmentation de 25%. Le résultat financier a pu être augmenté de 25% à 287 mio LUF, ce qui permet d'enregistrer un résultat provenant des activités ordinaires avant impôt de 530 mio LUF. Le résultat avant impôts s'élève à 813 mio LUF. L'assemblée générale a retenu de payer un dividende d'un montant global de 154 mio LUF.

Ce résultat a été atteint avec une flotte composée de quatre Fokker F50, sept Embraer ERJ 145 «Eurojet» et quatre Boeing 737-400/500.



Introduction d'un Self Check-In

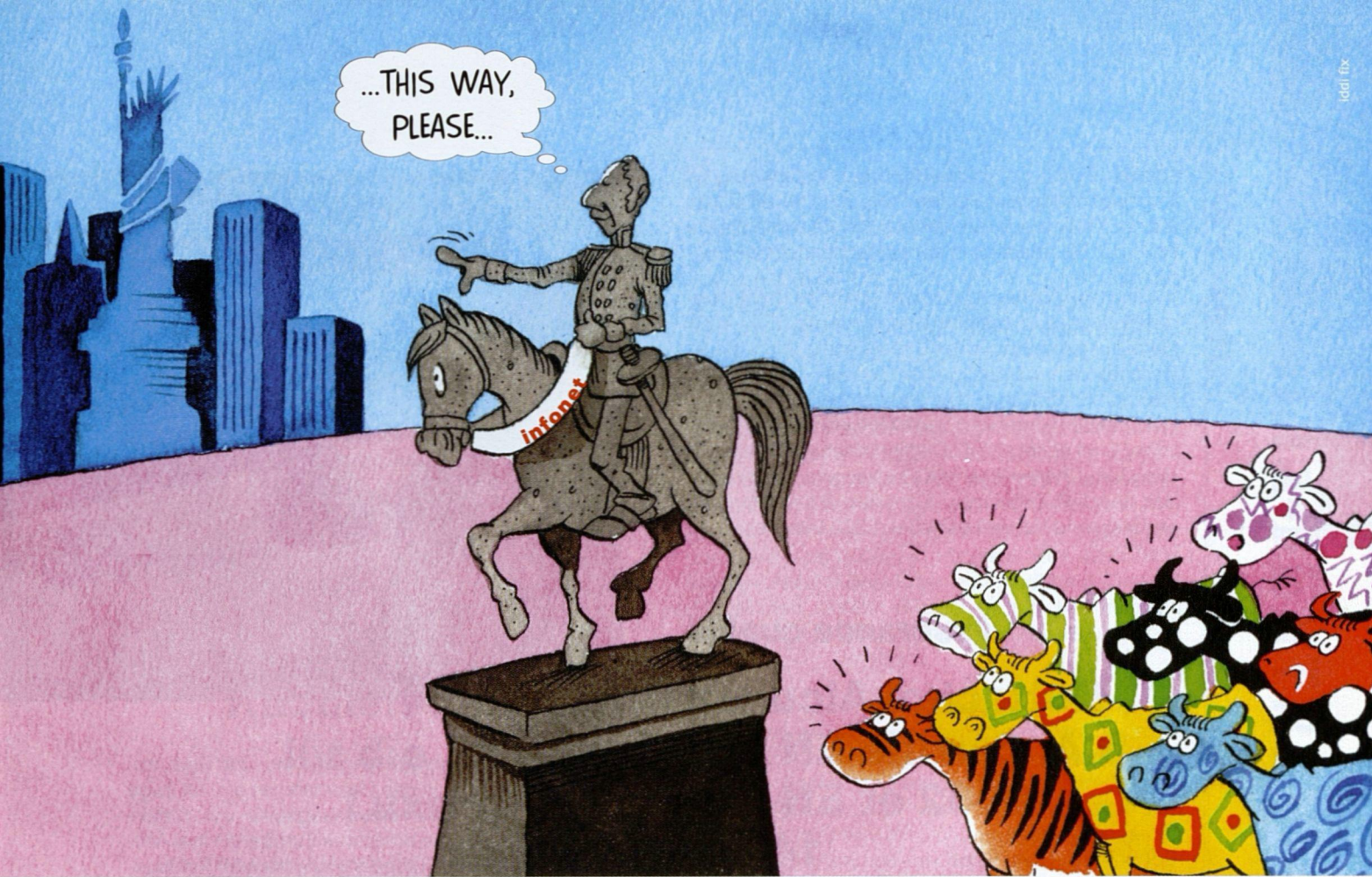
Depuis le mois d'avril 2001, Luxair a fait installer deux comptoirs d'enregistrement automatique dans le hall de départ de l'aérogare. Situés près des comptoirs du Check-In, ils permettent aux passagers d'effectuer eux-mêmes leur enregistrement et d'obtenir leur carte d'embarquement. En effet, il s'agit du nouveau procédé d'enregistrement automatique standardisé CUSS (Common User Self Service) et homologué fin 2000 par l'IATA (International Air Transport Association). Ce procédé est né de la fusion de deux démarches qui ont fait leurs preuves auparavant, le partage de l'équipement (Common Use) et laisser le voyageur s'enregistrer tout seul (Self Service). Ces nouveaux appareils sont avant tout synonyme de gain de temps, car ils permettent aux voyageurs d'effectuer leur enregistrement en moins d'une minute. Adaptés à tout type de clientèle, ils sont aussi faciles à utiliser.

Le self check-in s'adresse uniquement aux personnes voyageant avec un seul bagage à main. L'enregistrement peut être fait pour le vol aller et le vol retour, dans le cas d'un aller-retour dans la même journée. Les nouveaux appareils donnent également la possibilité aux voyageurs de comptabiliser leurs milles. Pour l'instant, ce procédé est limité aux membres du programme de fidélisation «Miles & More» de Lufthansa.

Luftfrachtindustrie

Cargolux zum dritten Mal ausgezeichnet

Leser der britischen Fachzeitschrift Air Cargo News in 67 Ländern haben Cargolux zum drittenmal hintereinander, nach 1999 und 2000, die Auszeichnung «Best All Cargo Airline 2001» verliehen. Sie würdigen damit die hohe Servicequalität, die die Gesellschaft den internationalen Spediteuren bietet. Erst



Break the spell, communicate globally



kürzlich erhielt Cargolux vom britischen Institute Of Transport Management den Preis «Global All Cargo Airline 2001» als Auszeichnung für die beispielhafte Rolle der Gesellschaft in der Luftfahrtindustrie.

Cargolux Airlines ist Europas größte Nurfrachtfluggesellschaft und betreibt eine moderne B747-400F Flotte auf ihrem weltweiten Streckennetz. Mehr als 91 Destinationen werden bedient, davon 49 mit regelmäßigen Frachtflügen. Die Gesellschaft hat 68 Büros in 46 Ländern und bietet zusätzlich ein ausgedehntes LKW Streckennetz zu 42 Destinationen in Europa und den USA. Charterflüge und Flugzeugwartungen werden ebenfalls angeboten. Cargolux ist in Luxemburg ansässig und hat weltweit aber 1.300 Mitarbeiter.

Assurance qualité

**Gottschol Alcuilux
S.A. certifié EN ISO
9002 et EN ISO
14001**

Gottschol Alcuilux S.A. vient de recevoir de l'organisme de certification TÜV-CERT la reconduction de sa certification selon les normes de qualité DIN EN ISO 9002. Cette certification à été complétée par celle selon les normes environnementales EN ISO 14001 décernée par la société ESCEM. Le département mécanique de la Gottschol Alcuilux S.A. à su innover par le fait qu'elle est la première entreprise au Grand-Duché de Luxembourg possédant un système intégré pour les deux certifications. La société dispose d'un système basé sur un manuel qualité-environnement et une structure documentaire unique pour les deux certifications. La certification ISO 9002 souligne et confirme de manière officielle au niveau mondial, le haut degré de qualité assuré par les services administratifs, techniques et commerciaux de Gottschol Alcuilux S.A.. La certification ISO 14001 apporte la preuve que la dimension environnementale fait partie intégrante des systèmes de gestion de l'entreprise.

Versicherungswesen

**125 Jahre Winterthur
Assurances in
Luxemburg**

Vor 125 Jahren, im Jahre 1876, hat sich die schweizerische Versicherungsgesellschaft Winterthur Assurances in Luxemburg niedergelassen. Seit 1905 wird die Niederlassung von der Familie Hengen geleitet.



Die Söhne von Georges Hengen, Marc und Paul, traten 1991 und 1994 in das Unternehmen ein. Im Zuge der erweiterten Versicherungsangebote von Winterthur begann 1993 die Winterthur Europe-Vie ihre Aktivitäten. Winterthur-Europe-Vie vermarktet fondsgebundene Lebensversicherungen in der Europäischen Union. Somit bietet Winterthur-Assurances seinen Kunden sowohl Komplett- als auch Individuallösungen an, die vom Bereich der Haushaltsversicherungen über die Autoversicherungen bis hin zu Lebensversicherungen und Anlageprodukten reichen. Gerade der intensive persönliche Kontakt mit dem Kunden und die individuelle Beratung stehen bei Winterthur-Assurances im Vordergrund.

**Groupe Ciments
Luxembourgeois**

**Nouvelle fiche
technique
«La vibration
du béton»**

Le Département Conseil en Construction du Groupe Ciments Luxembourgeois, a entrepris la réalisation d'une série d'affiches techniques ayant pour thème la mise en œuvre de béton sur chantier. Ces publications s'adressent aux entrepreneurs et aux maîtres d'œuvre responsables de la réalisation d'ouvrages en béton. Imprimée en version française et portugaise (recto - verso), la série «Béton - Pratiques de chantier» est particulièrement adaptée à la diffusion et à l'affichage sur chantier grâce à un papier pelliculé doté d'un œillet.

Après «Le bétonnage par temps froid», «La vibration du béton» est le second numéro d'une série de posters qui reprend, de manière pratique, les principales règles à appliquer sur chantier. A travers des recommandations concrètes, ces affiches techniques traitent différentes phases de travail telles que la vibration et la cure du béton, mais également d'autres aspects de la mise en œuvre tels que les revêtements en pavés de béton ou encore la prescription de béton suivant la nouvelle norme EN 206 - 1. Pour tout renseignement ou commande des affiches techniques veuillez vous adresser au: Groupe Ciments Luxembourgeois, Département Conseil en Construction, M. Christian Rech, tél.: (352) 43 88 1 - 402, fax: (352) 42 93 82, e-mail: christian.rech@gcl.lu.

Transport-Projekt

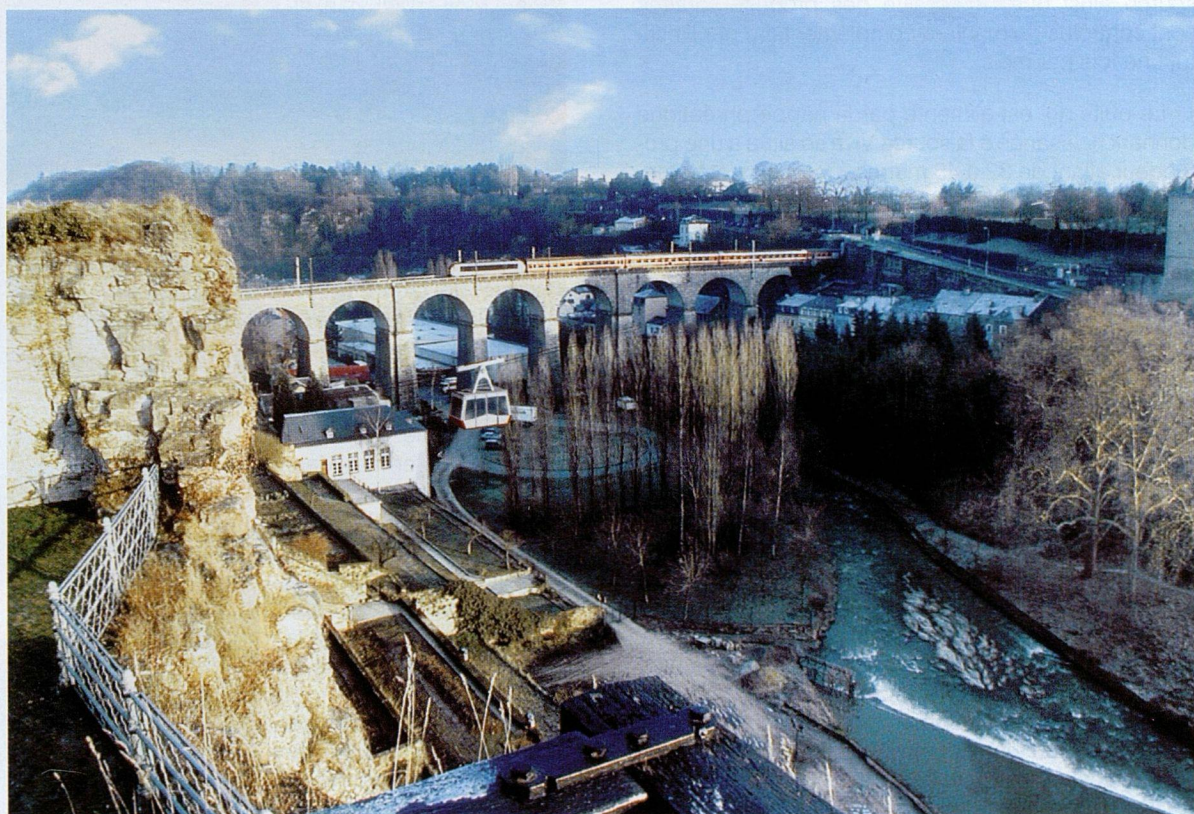
Kabinen-Seilbahn für die Altstadt Luxemburgs

Die Idee einer Kabinen-Seilbahn für die Altstadt Luxemburgs wurde kürzlich vom Autor des Projektes, Ingenieur Léon Nilles, in Gegenwart von Herrn Jürgen Idems, V-KON GmbH und Herrn Nildaus Moser, Doppelmayr Seilbahnen, vorgestellt und zwar an Hand einer neuartigen Technologie, die von V-Kon GmbH entwickelt wurde und eine photorealistische Visualisie-

rung des geplanten Projektes erlaubt. Diese Methode gibt jedem die Möglichkeit sich das geplante Projekt in der Realität vorzustellen und den Impact auf die Landschaft und das Stadtbild zu beurteilen. An Hand von den Ortsphotos sowie den Planungsdaten des Schweizer Seilbahnkonstruktors Doppelmayr können verschiedene Varianten miteinander verglichen werden sowie Ergänzungen und Anpassungen bei der Planung berücksichtigt werden.

Das Seilbahnprojekt soll eine rapide Verbindung mit einer einzigen Panoramakabine für 40 Passagiere von den Kasematten des Fischmarktes zu den neuen Museen auf Kirchberg sowie dem Rhamplateau herstellen. So können die beiden Täler mit einer Breite von jeweils ca 300 m in kürzester Zeit überbrückt werden: Abfahrt Bockfelsen zum Kirchberg: Dauer 2 1/2 Minuten. Abfahrt Bockfelsen zum Rhamplateau ebenfalls 2 1/2 Minuten und retour jeweils dieselben Zeiten.

Die Idee hat einerseits den großen Vorteil gleichzeitig eine Verbindung zwischen den verschiedenen kulturellen, touristischen und sportlichen Infrastrukturen vom Kirchbergplateau und Rhamplateau herzustellen, Stationierungs- und Parkprobleme auf dem Fischmarkt zu lösen, die Sichtbehinderung des architektonischen Patrimoniums durch stationierende Touristenbusse zu vermeiden, den Durchgangsverkehr durch die Vororte Grund, Paffental und Clausen zu entlasten und dadurch Stau- und Umweltprobleme zu reduzieren. Andererseits erlaubt die Panoramakabine der Seilbahn den Touristen einen einmaligen Ausblick auf das grandiose Profil der Stadt Luxemburg und auf



das von der UNESCO als Weltpatrimonium erklärte Altstadtviertel sowie die Festungsbauten, ohne aber den historischen Werten in irgendeiner Weise Abbruch zu tun.

Sources Rosport S.A.

Exploitation d'une deuxième source d'eau minérale plate

La société Sources Rosport prévoit le lancement d'une nouvelle eau minérale naturelle plate pour début juin 2001. La commercialisation de ce nouveau produit se fera sous le nom de «Viva» et s'opérera principalement dans des bouteilles en verre. L'eau minérale naturelle non gazeuse Viva provient de la source du même nom, située à quelques centaines de mètres de la source d'eau minérale naturellement gazeuse bien connue de «Rosport». Viva est donc une eau minérale naturelle plate issue d'une nouvelle et deuxième source.

Des tests et contrôles rigoureux effectués, d'une part, par Sources Rosport S.A. et, d'autre part, par le célèbre institut indépendant allemand Institut Fresenius, garantissent une qualité d'eau de tout premier ordre. Comme pour l'eau de Rosport, lors de chaque soutirage, des échantillons sont prélevés chaque jour et envoyés à l'institut pour analyses. En outre, la source ainsi que l'intégralité des produits soutirés sont contrôlés de manière complémentaire par l'institut une fois par mois.

Le puits qui est alimenté par la nappe phréatique donnant naissance à la source Viva se situe à une profondeur allant de 32 à 45 mètres. Ce puits a été aménagé de manière à garantir une imperméabilité totale et rendre impossible toute infiltration d'eau étrangère à la source. Une conduite en inox canalise l'eau de Viva vers les installations de soutirage de Rosport avec un débit de 8,5 m³/heure. L'eau n'entre donc jamais en contact avec les éléments extérieurs, ceci afin de garantir une pureté parfaite. Au fil du temps, l'eau traverse les différentes couches géologiques apparentées au massif volcanique de l'Eifel. Idéalement minéralisée, l'eau minérale naturelle Viva favorise le bien-être et contribue à l'apport journalier en sels minéraux et en oligoéléments, indispensables au fonctionnement harmonieux du corps humain. Un processus de déferrisation à 100% naturel, obtenu par filtrage à quartz, permet d'obtenir une eau qu'on peut boire à volonté, sans contre-indication aucune. Au niveau économique, l'exploitation de la source Viva engendrera 6 nouveaux emplois à plein temps. Un nouveau rythme de production sera instauré à cet effet par la création d'un travail d'équipes. Ces mesures représentent un investissement de 60 millions LUF (EUR 1,5 millions).

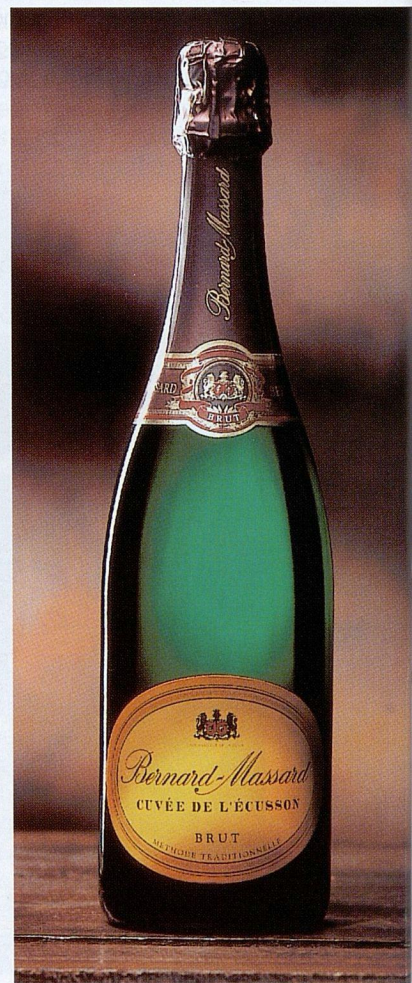


Caves Bernard-Massard

Collaboration avec Finnair

Désormais, la Cuvée de l'Écusson de Bernard-Massard agrémentera le séjour des passagers sur tous ses vols Finnair. En optant pour l'alliance avec la maison de tradition Bernard-Massard, Finnair, l'une des plus anciennes compagnies d'aviation a misé sur la qualité maximum. En effet, la sélection fût rigoureuse et le fait que la Cuvée de l'Écusson eût été retenue parmi bon nombre de labels prestigieux, dont plusieurs issus de la région champenoise, constitue une belle victoire pour l'entreprise nationale. Parmi les produits Bernard-Massard primés dans les dégustations internationales, les crémants et mousseux constituent une catégorie particulière qui contribue depuis plus de 80 ans à la réputation de la société.

De son côté, Finnair, fort d'une longue expérience, jouit d'une excellente renommée pour ses



prestations haut de gamme. 7.438.400 voyageurs ont pu s'en rendre compte en l'an 2000. La compagnie, occupant 11.000 personnes, dessert 60 destinations, dont 50 aéroports internationaux entre Alicante et Singapour, en passant par New York ou Toronto. Son chiffre d'affaires s'élevait l'année passée à 1.259.300 EUR. Cette nouvelle coopération entre Bernard-Massard et Finnair renforce encore la présence de la société, et donc du Luxembourg, sur le marché finlandais.

Brasserie de Luxembourg

Nouvelle canette 50 cl

Mousel vient d'étoffer sa gamme de produits, récemment modernisée, en lançant sur le marché une canette de bière Mousel de 50 cl. Avec le lancement de ce nouveau produit, la Brasserie de Luxembourg entend satisfaire une demande de la clientèle et conquérir de nouvelles parts sur le marché des boissons d'été.



Rosport

Grand concours „FamilyQuiz“

Rosport organise une fois de plus un concours pour toute la famille. Il s'agit en effet de répondre aux questions comprenant tous les domaines de la culture générale, parmi elles, certaines s'adressant plus particulièrement aux enfants. Pour remplir correctement le coupon-réponse à renvoyer jusqu'au 7 juillet,

attaché aux casiers de 6 bouteilles de Rosport, la famille entière est donc sollicitée.

Des prix alléchants attendent les heureux gagnants: une voiture Toyota Yaris Verso et 99 sets de verres à eau Rosport. C'est une question subsidiaire qui départagera les réponses exactes. Les participants doivent noter combien de casiers Rosport ont trouvé place dans le coffre de la Toyota Yaris Verso exposée auprès de chaque concessionnaire Toyota.

Des coupons-réponse supplémentaires ainsi que le règlement peuvent être demandés auprès de Sources Rosport, 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, tél.: 40 84 03-1, fax: 40 83 03-30 ou par Internet www.rosport.com. Les gagnants seront tirés au sort parmi les réponses exactes le 10 juillet en présence d'un huissier de justice.



Secteur brassicole

Assemblée Générale de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois

La Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, association sectorielle fonctionnant dans le cadre de la FEDIL, a tenu son Assemblée Générale le fin mai et a analysé l'évolution du secteur brassicole au cours de l'exercice écoulé. La production de bières luxembourgeoises a continué à régresser en 2000 de quelque 4% et ne représente plus que 438.423 hl contre 449.597 en 1999. Le taux d'exportation de bières luxembourgeoises est revenu de quelque 28% en 1999 à 24% des ventes totales en 2000.

La consommation nationale de bière luxembourgeoise par tête d'habitant a diminué au cours de l'exercice écoulé. Cette même tendance est à remarquer pour la consommation totale de bière au Luxembourg qui a diminué de quelque 110 l en 1999 à 104 l en 2000.

Alors que depuis plus de quinze ans la consommation totale de bières (luxembourgeoises et étrangères) au Luxembourg est en stagnation, voire légère régression, la vente de bières débitées par les brasseurs locaux est en diminution constante et l'importation de bières étrangères représente une part significative du volume de bière vendu au Luxembourg (30,14%).

Se basant sur ce constat, les brasseurs luxembourgeois furent d'autant plus étonnés lorsque, début de l'année 2000, la Commission Européenne leur reprochait le partage du marché national entre brasseurs luxembourgeois et d'apparentes entraves à la pénétration du marché luxembourgeois par les brasseurs étrangers. Les brasseries luxembourgeoises ont présenté aux autorités européennes compétentes des chiffres irréfutables qui indiquent clairement qu'aucune des deux accusations n'était fondée.

A noter dans le contexte de la concentration qu'à partir de décembre 1999, les installations de production de la brasserie MOUSEL ont été fermées et les activités de brassage ont été transférées à Diekirch. En juin 2000, la brasserie MOUSEL et la brasserie DIEKIRCH ont fusionné pour créer la Brasserie de Luxembourg MOUSEL-DIEKIRCH S.A..

A remarquer également la conclusion, début 2000, d'un accord de collaboration commerciale entre les brasseries BOFFERDING et BATTIN. Malgré la vague de concentration au sein du secteur brassicole, les brasseries SIMON, BATTIN et BOFFERDING demeurent des entreprises familiales en robuste santé.

L'amélioration de la qualité de leurs produits reste pour les brasseries luxembourgeoises un défi. Ainsi, elles ont poursuivi leurs efforts d'investissement pour mettre leurs entités de production à la pointe de la technologie d'aujourd'hui. En outre, par l'intermédiaire de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois et un établissement spécialisé en la matière, un guide de bonnes pratiques d'hygiène a été élaboré et validé par le Ministère de la Santé.

L'année 2000 a également vu le renouvellement des conventions collectives „Ouvriers“ et „Employés“ régissant le secteur brassicole qui occupe actuellement 271 salariés.

Parmi les autres points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, il échet de relever que la Fédération des Brasseurs a adopté de nouveaux statuts et que le Conseil d'Administration a été renouvelé pour un terme de 4 ans.

78. Luxemburger Internationale Messe

Mehr als 80.000 Besucher

Im Kontext einer immer aggressiveren Konkurrenz stellt die 78. Luxemburger Internationale Messe - Frühjahr 2001 die ihre Tore Ende Mai geschlossen hat, mit allen ihr zur Verfügung stehenden Marketingmitteln die Magnetwirkung der F.I.L. in der EUREGION Saar-Lothringen-Wallonien-Rheinland/ Pfalz-Grossherzogtum Luxemburg und ihre Marktrelevanz im europäischen Wirtschaftsgeflecht wiederum eindeutig unter Beweis. Trotz sommerlichen Temperaturen hat die diesjährige Frühjahrsmesse - wie letztes Jahr - über 80.000 Besucher aus dem Inland und aus dem benachbarten Ausland angezogen, die mit konkreten Informations- und Kaufabsichten ihr Interesse an der Luxemburger Frühjahrsmesse bekundet haben.

Dieser Tatbestand ist besonders auf den hohen Informationswert der zahlreichen offiziellen Beteiligungen zurückzuführen, die traditionsgemäß neben der geschätzten Verbraucherinformation ein reichhaltiges Angebot aus Belgien, Italien, Spanien sowie aus dem Grossherzogtum Luxemburg mit touristischer und wirtschaftlicher Information und Sonderschauen im Erdgeschoss des Konferenz-Zentrums vorstellten.

In Halle 1 stellten sich die Europäische Union, das „Office Belge du Commerce Extérieur - OBCE“, die „Camera di Commercio Italo-Lussemburghese“ sowie die Spanische Handelskammer als internationale offizielle Stände vor. Von Luxemburger Seite ist unter anderen als flächenmässig grösster offizieller Stand derjenige der „Entreprise des Postes et Télécommunications“ hervor zu heben. In Halle 5 war das „€URO-Village“, das von der Luxemburger Zentralbank, der CETREL und dem Luxemburger Wirtschaftsministerium belebt wurde, ein besonderer Anziehungspunkt.

Die 6. Interregionale Fachmesse für Sicherheit - Intersafety 2001 - zeigte in Halle 5 des Luxemburger Messegeländes Einrichtungen und fortschrittliche Produkte für die Sicherheit. Fachleute der mechanischen und der elektronischen Sicherheitssysteme sowie des Brandschutzes klärten Interessenten in der Vorbeugung von Diebstählen, Einbrüchen, Brand Schäden und Haushaltsunfällen auf. Was den Brandschutz betrifft bestand die Möglichkeit für Interessenten vor Ort an einer praktischen Schulung im Handhaben von Feuerlöschern teil zu nehmen. In enger Zusammenarbeit mit mehreren Polizei-Korps der Groß-Region veranstaltete die „Association des Bâtisseurs asbl“ im Rahmen der „Intersafety“ eine etwas ungewöhnliche Ausstellung, in der Wertgegenstände gezeigt wurden, die von den verschiedenen Polizei-Korps in Verwahr genommen worden waren, da sie offensichtlich aus Verbrechen oder aus anderen Vergehen herkommen und deren rechtmässige Eigentümer unbekannt bleiben.

La promotion de l'esprit d'entreprise

En ma qualité de Vice-Président de la Chambre de Commerce, j'ai participé au forum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région" qui fut organisé le 18 mai dernier à Mondorf-les-Bains dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région, placée sous le thème principal de "La promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME dans la Grande Région".

J'ai eu le plaisir de mettre mon expérience pratique d'entrepreneur et de créateur d'entreprises au service du groupe de travail "Promotion de l'esprit d'entreprise", chargé de formuler des conclusions et des recommandations pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans nos régions. Ces recommandations, qui sont reprises en annexe, concordent en de très nombreux points avec celles présentées pendant le forum par un consultant externe.

Le forum de Mondorf fait partie d'un vaste mouvement en faveur de l'emploi.

Bien que de nombreux congrès et séminaires mettent les PME au centre de leurs débats, force est de constater que malgré les définitions claires fixées par la Commission européenne, le terme PME prête souvent encore à confusion. Pour satisfaire aux critères européens d'une PME, une entreprise ne doit pas seulement répondre à certains impératifs de taille, mais encore faut-il que son capital ne soit pas détenu à plus de 25% par des groupes industriels ou financiers.

Par PME, nous entendons donc les entreprises pour lesquelles l'entrepreneur, lors de la création, s'engage personnellement avec son argent.

Retenons encore que la très grande majorité des entreprises créées ne sont pas celles de la soi-disant nouvelle économie. Il n'existe qu'une seule économie avec des entreprises qui utilisent ou non les nouvelles technologies. Il est cependant vrai que les nouvelles technologies peuvent dans certains cas permettre à des PME de se développer très rapidement pour rentrer dans la cour des grandes entreprises.

Henry Ford a débuté petit et l'entreprise NEWCO, qui deviendra lors de sa constitution leader mondial de l'acier, a trouvé ses débuts dans le rapprochement de petits maîtres de forge travaillant à l'origine avec quelques ouvriers.

A ceux qui prétendent que de tels exemples ne sont plus d'actualité, je dirais:

- que le n°1 mondial de la distribution Wal-Mart développé par Sam Walton avec aujourd'hui 300.000 employés a fait de ses héritiers la famille la plus riche du monde. En effet, après l'explosion de la bulle spéculative, la société de Bill Gates, Microsoft, se retrouve en 2e position.
- Plus près de chez nous, François Pinault a transformé une petite scierie de Bretagne en l'un des plus grands groupes au monde, P.P.R. (P.P.R. contrôle le n°1 mondial du matériel électrique

REXEL qui lui contrôle MEXEL à Luxembourg) avec des enseignes comme FNAC et CONFORAMA, le n°2 mondial du meuble derrière le n° 1 IKEA. Ingvar Kamprad a, lui aussi, débuté au milieu des forêts du sud de la Suède.

- Paul Louis Halley, le président de Carrefour, le n°1 européen et n°2 mondial de la distribution, a raconté, lors d'une récente visite à Luxembourg, la formidable réorientation réussie par une petite PME familiale et son réseau d'indépendants franchisés.
- Finalement, je citerai la société CISCO, née des difficultés de communication entre les ordinateurs de deux amoureux inscrits à deux universités différentes. Ils ont démarré une activité et concrétisé leur idée. C'est cela l'entrepreneuriat. Ils ont appliqué l'une des citations de Démosthène qui en son temps déjà disait: "De petites occasions sont souvent à l'origine de grandes entreprises".

Lors de son intervention au Forum de Mondorf, Mme Léger-Jarniou a brillamment exposé la différence entre esprit d'entreprise et entrepreneuriat. L'esprit d'entreprise ne s'enseigne pas, mais se cultive.

Qui dit cultiver, pense culture. Par culture, nous n'entendons pas l'action de cultiver la terre, mais comme le définit le Petit Robert, "le développement de certaines facultés de l'esprit". Cette culture de l'esprit d'entreprise devrait, comme en Grande-Bretagne, débiter à l'école maternelle, se poursuivre à l'école primaire et ensuite pendant les études secondaires, par des projets comme p.ex. la caravane de l'An 2000 ou les mini-entreprises. L'étape finale est l'enseignement supérieur où on peut envisager des projets comme les juniors entreprises à l'ESSEC de Paris ou les Start-up des universités de Trèves.

J'ai rédigé un document détaillant tous les projets de promotion de l'esprit d'entreprise existant dans la Grande Région et étant spécialement orientés vers les jeunes. Le but de ces projets est d'encourager les échanges d'expérience et de faire évoluer les mentalités. A titre d'exemple, le cycliste américain qui verra passer une Porsche se demandera quoi faire pour pouvoir se la payer; le cycliste européen aura plutôt tendance à se demander comment faire pour que le conducteur de la Porsche soit amené à rouler en vélo.

La manière de voir les entrepreneurs doit changer. Il faut savoir que la très grande majorité des entrepreneurs sont des travailleurs honnêtes et sérieux et que ce ne sont ni des loups affamés ni des vaches à traire, mais bien des chevaux qui tirent la charrette. Ce sont des hommes et des femmes qui sont souvent prêts à prendre de très grands risques. L'Europe doit réapprendre la culture du risque et apprendre à accepter l'échec comme source d'expérience.

La nécessité d'un changement de mentalité peut être illustrée par l'histoire de deux mères de famille, l'une française, l'autre américaine, qui, voyant leur enfant tomber d'un toboggan, réagissent fort différemment. La Française réprimande son fils en lui disant "Tu vois, je te l'avais dit, il ne fallait pas monter! T'es trop petit, allez, maintenant, tu joues en bas!". L'Américaine répond par contre: "Don't worry, my boy, try

again!" ("T'en fais pas mon gars, essaie encore!"). Caricatural? "Non, révélateur", explique Pascal Baudry, un consultant qui connaît bien les deux cultures. Aux Etats-Unis, un échec est considéré comme la preuve d'avoir au moins essayé quelque chose et d'en avoir tiré les leçons. Dans nos régions par contre, le fait d'avoir échoué renforce l'autre dans la croyance "qu'il est meilleur que vous" et non pas qu'il a, au mieux, raison à un moment donné, dans des circonstances particulières.

A propos des jeunes qui veulent lancer un projet, mais préfèrent faire un apprentissage avec l'argent des autres, Alain Minc dit "qu'il y a une très grande différence entre le tempérament d'un entrepreneur et celui d'un manager. Il faut découvrir sa propre culture et suivre son tempérament. L'anticipation du futur, le degré d'angoisse, voire d'obsession, ne sont pas les mêmes chez un entrepreneur et chez un manager. J'explique cet enjeu aux jeunes, pour qu'ils distinguent ce pour quoi ils sont faits. Je crois que le tempérament d'un entrepreneur est proche de celui d'un artiste. La part d'inattendu, la part d'angoisse, la part de tension sont disproportionnées. Le manager est en général un être de raison. Un intellectuel. Si je devais faire un parallèle, je dirais que l'entrepreneur est un artiste et le manager un intellectuel."

Aux futurs managers, entrepreneurs et aux jeunes en général, il faut apprendre le sens de l'initiative, encourager la créativité et la prise de responsabilités. Il faut pérenniser les bons modèles de formation avec des enseignants parfaitement formés, aidés en cela par des entrepreneurs.

Pour terminer, je rappellerai aux jeunes que demain comme aujourd'hui, les entreprises resteront à la source de notre bien-être. Si les jeunes se posent la question de savoir pourquoi choisir la voie de l'entrepreneuriat, je citerai Konrad Lorentz: "Le bonheur ne s'acquiert qu'à un certain prix. Si l'homme diminue son investissement de travail ou de peine, il fait décroître l'oscillation et ne connaît plus les vagues grandioses de peines et de joies, de désirs et de désespoir, de succès enfin, par le travail, qui donne le respect de soi-même et la joie".

Sur base de mon expérience, je peux vous assurer que malgré la masse de problèmes qui peuvent se poser à un entrepreneur, mon boulot de patron m'a offert des expériences humaines enrichissantes et m'a apporté beaucoup de joie. Car en fin de compte prévoir, gérer, imaginer, suggérer, écouter, attendre, entendre battre le cœur d'un atelier, rencontrer des clients, vendre, acheter, payer, souffrir, éprouver des comptes, dialoguer, faire avancer les problèmes, se battre, combattre, valoriser, ... c'est vivre.

Norbert FRIOB

Vice-Président de la Chambre de Commerce

Promotion de l'esprit d'entreprise: Propositions de recommandations groupe de réflexion 1

Nous reproduisons à cet endroit les recommandations élaborées par un groupe de réflexion lors du fo-

rum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région", organisé le 18 mai dernier à Mondorf-les-Bains.

L'action des responsables politiques devrait porter prioritairement sur les mesures suivantes:

Mesures concrètes au niveau opérationnel :

- Promouvoir une grande campagne de sensibilisation interrégionale à trois niveaux sur la valorisation de l'esprit d'entreprise et de l'entrepreneur:
 - Le grand public et plus particulièrement les parents;
 - Le public jeune;
 - Les intermédiaires et les relais dont notamment le corps enseignant.
- Définir une "corporate identity" uniforme pour la Grande Région (logo, slogan, messages etc.) destinée à identifier les actions réalisées dans les différentes régions; il importe dans ce contexte de créer un slogan porteur d'un message fort qui incite à rallier les jeunes autour de l'esprit d'initiative et d'entreprise.
- Réaliser un forum d'échange virtuel sur Internet présentant de façon continue un état des lieux constamment mis à jour des initiatives concrètes de promotion de l'esprit d'entreprise réalisées ou en cours de réalisation.
- Mettre en valeur et faciliter le développement des initiatives de sensibilisation des étudiants existantes ou projetées à l'esprit d'initiative.
- Instituer annuellement une "Journée de l'entrepreneuriat de la Grande Région".
- Promouvoir l'échange d'expériences ainsi que des contenus de formation au niveau de la Grande Région par le biais de la plate-forme virtuelle sur Internet.
- Renforcer les réseaux d'intermédiaires de proximité tels que les chambres consulaires ou les organisations associant les écoles avec le monde économique, dans le but affiché d'apporter un soutien actif aux personnes s'investissant dans les actions de promotion de l'esprit d'entreprise.

Mesures stratégiques à moyen et à long terme:

- Engager un changement de mentalité dans notre société susceptible de redonner l'envie et la confiance aux jeunes qui veulent entreprendre.
- Adapter de façon permanente des programmes de formation de tous types pour les mettre au service de l'esprit d'entreprise en intégrant dans les programmes d'études des sujets soutenant l'esprit d'entreprise; dans ce cadre un rapprochement entre le milieu des entreprises et les écoles est fondamental tout comme une coopération étroite entre les établissements scolaires.
- Promouvoir un environnement légal plus favorable à la prise de risque
- Déclencher un renversement de la déconsidération de l'image de l'indépendant pour éviter sa marginalisation.

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



Pour optimiser les flux financiers de son entreprise



Pour optimiser les flux financiers de son entreprise, Michel, directeur financier, a misé sur l'esprit d'innovation de la Banque Générale du Luxembourg qui lui a proposé une solution complète, les "Fortis Bank International Services".

Cet ensemble de services, de conseils et d'aides pour le traitement et l'automatisation des transactions internationales permet à Michel de maîtriser au plus près et à coût réduit l'ensemble de la trésorerie. Cette visibilité constante des avoirs et encours augmente la performance globale de l'entreprise.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

Member of the Fortis group

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.
SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-5116
www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu